

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Avant la Conférence économique mondiale. Les conditions actuelles des échanges internationaux, par M. Max Suetens. — Quelques données nouvelles sur les causes du chômage, par M. Henri de Man. — La situation économique de la Belgique (juin-juillet 1932). — Loi autorisant le Gouvernement à conclure une convention avec la Banque Nationale de Belgique. — Statistiques.

Avant la Conférence économique mondiale.

LES CONDITIONS ACTUELLES DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

par M. Max Suetens,

Directeur des Accords commerciaux au Ministère des Affaires Étrangères.

Nous avons exposé dans un précédent article (1) ce qu'était la politique de restriction des échanges internationaux à l'heure actuelle. Nous allons examiner maintenant quels en sont les résultats.

La valeur globale du commerce extérieur des principaux pays a passé, de 1929 à 1931, de 31.198 à 18.258 millions de dollars, pour les importations, et de 28.487 à 16.221 millions de dollars, pour les exportations. Le recul est donc de 41,05 p. c. pour les importations, et de 43,1 p. c. pour les exportations. Cette régression de la valeur globale du trafic a continué au cours de l'année 1932. Pour le mois de janvier, le recul par rapport à l'année 1929 est de 59,8 p. c., à l'importation, et de 60,4 p. c. à l'exportation. Ces pourcentages, comme on le voit, sont sensiblement plus élevés que ceux qui sont relatifs à l'année 1931. En février, il y a une légère amélioration. Les pourcentages de régression sont de 53,2 p. c. à l'importation, et de 54,4 p. c. à l'exportation. Il va de soi que la baisse des prix explique pour une large part cette chute dans la valeur des échanges. Mais les pourcentages que nous venons de voir sont sensiblement plus élevés que ceux qui traduisent la baisse des valeurs. Sans qu'on puisse en déterminer encore le quantum exact, on peut affirmer que le volume du trafic international a diminué en ces derniers temps d'une manière impressionnante.

Sans doute ne faut-il pas imputer uniquement cette régression aux entraves mises aux échanges. La dépression économique, à elle seule, aurait agi fortement dans ce sens. Mais il est assez remarquable que les pays qui ont voulu se défendre le plus fortement sont

parmi ceux dont le commerce a le plus diminué. Les mesures qu'ils ont prises ont sans doute atteint leur but, qui était de réduire les importations, mais par contre-coup leurs exportations ont diminué dans une proportion souvent plus forte que les importations. C'est ainsi par exemple que du premier trimestre 1930 au premier trimestre 1932, si les importations françaises ont diminué de 8.388 millions de francs, les exportations ont baissé d'un peu plus, de 8.542 millions. Dans le même intervalle, on a pu voir baisser les exportations suisses de 326 millions de francs suisses, alors que les importations ont fléchi de 257 millions. En Tchécoslovaquie, même constatation. Le fléchissement des importations est de 2.724 millions de couronnes et celui des exportations, de 3.237 millions, ce qui entre autres conséquences a eu celle de rendre passive la balance commerciale du pays. En Autriche, les importations baissent de 203 millions de schillings et les exportations de 360 millions; en Hongrie, la régression des importations est de 113 millions de pengös et celle des exportations de 148 millions.

En regard de ces chiffres, on peut opposer ceux du commerce de la Belgique, qui a maintenu dans ses grandes lignes, malgré quelques mesures exceptionnelles de défense, sa politique libérale. Ses importations ont baissé de 3.919 millions de francs, mais ses exportations seulement de 2.662 millions.

Si le mouvement de restriction des affaires s'était poursuivi uniformément, s'il avait affecté tous les pays dans une proportion sensiblement analogue, le mal eût été grave, mais enfin les positions relatives eussent été respectées et les États eussent peut-être maintenu entre eux, malgré la crise, des rapports

(1) Cfr. « Avant la Conférence Economique mondiale. Les conditions actuelles des échanges internationaux », *Bulletin d'Information et de Documentation*, no 3, V. II, 10 août 1932.

normaux. Il n'en fut rien. Rien ne fut plus irrégulier que le mouvement des échanges. Le Comité économique de la Société des Nations a donné dans son dernier rapport le pourcentage de régression du commerce de certains pays entre le mois de janvier 1930 et le mois de janvier 1932. On le trouvera ci-dessous :

Importations		Exportations	
Suisse	21	Brésil	21
Suède	26	Argentine	31
Autriche	37	Suède	34
Japon	37	Belgique	40
Uruguay	38	Roumanie	42
Grande-Bretagne	39	Italie	46
Brésil	44	Grande-Bretagne	47
Union Sud-africaine ..	47	Union Sud-africaine ..	48
Tchécoslovaquie	48	Allemagne	49
Belgique	50	Canada	49
France	51	Suisse	50
Italie	52	France	51
Argentine	54	Japon	53
Etats-Unis	58	Uruguay	53
Hongrie	59	Autriche	54
Yougoslavie	59	Pologne	58
Canada	60	Chili	60
Roumanie	61	Tchécoslovaquie	61
Espagne	62	Etats-Unis	63
Pologne	63	Yougoslavie	65
Allemagne	66	Espagne	70
Chili	83	Hongrie	70

On voit combien diversement furent affectés, dans leur commerce, les différents pays.

Ce n'est pas tout, cette irrégularité s'accompagna, pour certains trafics tout au moins, d'un véritable dérèglement. Plusieurs pays, pour des raisons diverses, durent ou voulurent maintenir à tout prix, malgré la restriction des débouchés, certains de leurs courants d'exportation. De ce fait quelques marchés — et spécialement les marchés où la capacité d'achat était restée relativement élevée — furent littéralement engorgés. Rien d'étonnant, d'autre part, à ce que dans l'atmosphère de panique qu'avait déterminée la crise, la moindre menace, la moindre nouvelle d'un relèvement de tarif douanier, de l'établissement d'une mesure de restriction, ne provoquât immédiatement un afflux anormal et malsain d'importations.

On n'a de cet affolement des courants commerciaux que de trop nombreux exemples. Un exemple typique et topique est fourni par la Grande-Bretagne qui eut à prendre à l'égard des importations anormales des mesures radicales.

Pour les faïences et porcelaines, par exemple, la moyenne mensuelle des importations passa de 13.501 cwt. en 1930 successivement à 15.074 cwt. pour la période de janvier à août 1931, à 15.997 pour septembre, à 31.319 cwt. pour octobre, et à plus de 90.000 cwt. pour novembre. Ce rythme est évidemment anormal et malsain. Il s'est retrouvé pour quantité d'autres produits. Les importations de tissus de laine, par exemple, passèrent de novembre 1930 à la première *décade* de novembre 1931, de 2.450 à 3.364 mille yards carrés, celles de couvertures de laine de 5.211 à 10.851 paires, celles de feutres, de 74.621 à 98.563 yards carrés, celles de pneumatiques pour vélos, de 103.179 à 289.118 unités.

En France et en Belgique on eut surtout à souffrir d'une invasion de produits agricoles. En France par exemple, les importations de viandes qui atteignirent 840.053 quintaux en 1929, passèrent à 2.080.949 quintaux en 1930 et à 3.219.054 quintaux en 1931. En même temps les importations des produits de ferme furent, au cours des mêmes années, successivement de 496.204, 595.903 et 1.005.995 quintaux.

En Belgique, les importations nettes de beurre qui étaient de 3 millions de kg. en 1929 ont atteint près de 9 millions de kg. en 1930 et plus de 16 millions de kg. en 1931. Pareillement les importations nettes de viande abattue ont passé de 24,7 millions de kg. en 1928 successivement à 33.5 millions en 1929, à 39.5 millions en 1930, et à 52 millions en 1931.

Voici maintenant un tableau qui montre la répercussion que les mesures prises par un pays peuvent avoir sur les importations dans un autre. Il concerne le commerce du beurre.

Importations de beurre danois.

Importations en :	Belgique	Allemagne	France	Grande-Bretagne.
	100 kilos			cwts
Moyenne mensuelle 1930	3.166	36.634	2.142	193.210
1931 Janvier	6.354	30.123	3.067	158.341
Février	5.374	24.023	12.042	153.896
Mars	5.196	23.718	7.164	181.440
Avril	4.764	26.318	7.505	213.779
Mai	3.804	23.710	5.470	216.145
Juin	6.188	27.353	3.480	251.957
Juillet	8.524	27.608	3.550	243.948
Août	3.986	23.935	2.819	228.671
Septembre	2.779	21.039	1.547	219.001
Octobre	4.080	24.882	5.178	224.536
Novembre	6.456	21.933	379	189.500
Décembre	8.852	26.716	—	184.824
1932 Janvier	12.814	25.733	6	173.866
Février	17.112	19.335	1.342	179.268
Mars	14.058	17.369	6.340	145.505
Avril	18.265	10.237	6.671	182.738
Mai	3.220	12.301	1.841	255.794
Juin	—	9.126	—	—

Ce tableau est caractéristique. Aussitôt que le marché allemand commence à acheter moins de beurre, à cause tout d'abord de la sous-consommation, puis ensuite de l'établissement d'un système de contingentement douanier, les importations commencent à grossir en France et en Belgique. Sur le marché anglais, après un léger fléchissement au début de l'année, les importations augmentent à la suite de la menace d'établissement des droits. Elles reprennent un taux normal lorsque cette menace cesse à la fin de l'année. Lorsqu'en France intervient le contingentement qui étrangle net les importations, c'est la Belgique qui subit le contre-coup. Les importations y augmentent de mois en mois, jusqu'au moment où un contingentement les réduit à un chiffre normal. Cette solidarité des marchés n'a pas manqué de déterminer une véritable contagion des mesures de restriction.

* * *

Devant cet effondrement du chiffre des échanges et le dérèglement anarchique de certains trafics — signes visibles du gâchis dans lequel est tombée l'économie du monde — les réactions ont été diverses.

De nombreux groupes d'intérêts, dans tous les pays, continuent à ne voir, dans les excès protectionnistes de l'étranger, que des motifs ou des prétextes à réclamer à leur tour des mesures de restriction. Cette tendance commence surtout à se manifester dans des pays qui jusqu'à présent avaient fait preuve, dans ce domaine, de modération et de bon sens. La France, sans doute, malgré certaines mesures toutes récentes, semble ne plus vouloir aggraver son système de contingentement. Mais l'Allemagne témoigne d'intentions tout autres. Elle a contingenté l'importation de pommes de terre. Elle songe à restreindre l'importation d'autres produits agricoles tels que le beurre, le fromage et les œufs. Sans doute la composition du cabinet actuel où dominent les éléments agrariens, n'est pas étrangère à cette orientation. Mais de plus en plus, certains milieux purement économiques demandent des modifications radicales dans la politique commerciale du Reich : la dénonciation de tous les traités de commerce, une stricte autonomie tarifaire, le contrôle et au besoin le contingentement de la totalité de l'importation.

Et, dans des pays foncièrement libéraux tels que les Pays-Bas et la Belgique, ne voit-on pas, malgré les déclarations et la politique des gouvernements, se multiplier les demandes de protection ?

Il y a plus et pire. De singulières doctrines circulent qui non seulement tendent à légitimer les mesures de restriction, paralysant actuellement les échanges, mais y voient une formule rationnelle et saine de politique commerciale. Un livre particulièrement curieux à cet égard est celui que publia en France il y a quelques mois M. Pierre Lucius. Ce livre s'appelle « Faillite du Capitalisme ? ». Bien que paru dans une collection scientifique, il est plus un pamphlet qu'un ouvrage économique. De nombreuses erreurs y fourmillent. qui montrent que l'auteur, incontestablement

un publiciste de talent, n'a, sur la politique commerciale tout au moins, qu'une information superficielle et de seconde main. Aussi bien, l'importance des thèses que défend M. Lucius et l'attention que nous devons y porter dérivent surtout des patronages qu'il peut revendiquer. M. Mathon, président du comité central de la laine, a écrit la préface de son livre. D'autre part, les citations qu'il fait d'écrits ou de paroles de M. Duchemin, président de la Confédération Générale de la Production française, montrent qu'il est avec lui en parfaite communion d'idées.

Or, que dit M. Lucius. Que ce ne sont pas les entraves qui sont la cause du gâchis actuel, mais bien au contraire le libéralisme économique qui a prévalu jusqu'en ces dernières années. Les entraves, loin d'être pour lui une nuisance, constituent à ses yeux une réaction salutaire, où il voit les linéaments d'une politique de redressement et d'assainissement. Le libéralisme économique, proclame-t-il, issu d'une conjoncture exceptionnellement favorable, a fait son temps. Il sombrera dans la crise actuelle. Au lieu d'y avoir des régions spécialisées travaillant ou produisant pour le reste du monde, il y aura un éparpillement de la production avec un système général de protection. Au lieu d'économies spécialisées, on verra des économies complexes. Au lieu de pouvoir compter sur des débouchés illimités, on devra s'adapter à la notion et au fait de « débouchés limités ». A la production de masse se substituera la production de qualité. Et l'auteur conclut en ces termes :

« Contingentement, qualité, originalité seront les » mots d'ordre de l'époque qui commence. Ils n'ont » rien de bien nouveau. Nous revenons tout simple- » ment à des disciplines qui furent celles de tous les » siècles. Le progrès est aujourd'hui dans le sens d'un » retour à nos traditions dans un cadre qui, lui seul, » est différent. Les possibilités dans l'ordre politique, » moral, social sont limitées. L'histoire n'est qu'une » suite de variations sur un nombre très limité de » thèmes qui seront éternels. »

Ces idées sont plus répandues qu'on ne le croit. De jeunes penseurs appartenant pour la plupart à des partis extrémistes, dans le cadre de la critique générale qu'ils font de l'économie libérale, propagent des théories qui sont très proches de celles que rapporte M. P. Lucius. On en retrouve la trace, par exemple, dans un curieux livre publié en Allemagne par le groupe des rédacteurs de la revue : « Die Tat » et qui a été traduit sous le titre de « La Fin du Capitalisme ».

* * *

A l'opposé, se dressent tous ceux — et ils restent malgré tout nombreux — qui ont foi encore dans les vertus du libéralisme économique. Nous avons reproduit, tout le long de l'introduction à ce travail, leurs adjurations pressantes et répétées. Cette tendance s'est d'ailleurs manifestée autrement que par des paroles. Elle est à la base d'un certain nombre d'efforts et de faits qui sont parmi les plus caractéristiques de cette époque.

Ceux qui ont lu les études que nous avons publiées ici même sur les phases de l'action économique de la Société des Nations se rappelleront qu'un comité d'experts, dans un rapport publié il y a un an environ, avait assigné comme but à cette action la constitution d'un marché européen libre, et comme ce but ne peut être atteint en une fois et par un mouvement général, avait préconisé l'organisation, à titre intermédiaire et préparatoire, de « rapprochements » entre États possédant des intérêts communs. Ces « rapprochements » dont la forme n'était pas précisée devaient pouvoir s'intégrer dans l'union européenne future et pour cela ne pourraient comporter aucune menace à l'égard des pays restés en dehors. Ceux-ci, en revanche, devraient ne pas s'opposer à ces « rapprochements » et accepter les dérogations nécessaires à la clause du traitement de la nation la plus favorisée.

Il est caractéristique que depuis la publication de ce rapport, trois tentatives parallèles vers la création de marchés libres ou tout au moins débarrassés d'entraves excessives se soient spontanément produites. Si elles sont continuées, elles peuvent avoir des conséquences considérables pour l'économie du monde entier. Il s'agit de l'essai de la fédération danubienne, des négociations pour le resserrement des liens entre les parties de l'Empire britannique, de la tentative plus large dont l'amorce et la base se trouvent dans la convention dite d'Ouchy, ou convention pour l'abaissement des barrières douanières, signée le 18 juillet dernier à Genève.

Le plan de fédération danubienne dont nous voulons parler est celui que proposa M. Tardieu au début de cette année. Il englobait l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Ces différents pays se seraient accordés réciproquement une détaxe de 10 p. c. des droits de leur tarif. Ces détaxes eussent eu un caractère préférentiel, les autres pays renonçant aux droits qu'ils pourraient tirer, le cas échéant, de la clause du traitement de la nation la plus favorisée. Ce plan ne put, tel quel, être retenu. On sait qu'il se heurta à l'opposition de l'Allemagne et de l'Italie qui, à des degrés divers, sont puissamment intéressées au maintien de leur influence économique dans les marchés danubiens. Mais la question reste actuelle. Elle sera reprise incessamment par un Comité, dit Comité Bonnet, qui se réunira le 5 septembre prochain. On ne sait encore quel programme sera soumis aux délibérations de ce Comité, mais tout porte à croire qu'il sera plus large que celui de M. Tardieu. Ce dernier, qui répondait, semble-t-il, plutôt à des préoccupations d'ordre politique, avait certaines faiblesses. C'est ainsi qu'il ne venait que très médiocrement en aide aux régions agricoles du groupe danubien. Ces régions, en effet, ne peuvent trouver à l'intérieur du groupe, même si elles en étaient les uniques fournisseurs, un débouché pour la totalité de leur production. De la sorte, le plan Tardieu ne leur était d'aucun secours. Il ne prévoyait rien pour le placement de leurs excédents considérables de production, problème de base de l'économie danubienne.

D'après les statistiques préparées par les services de la Société des Nations, ces excédents — si l'on prend comme base la moyenne des années 1928 à 1930 — seraient par an de 18 millions de quintaux de céréales et dérivés (lesquels sont par ordre d'importance l'orge, le maïs et le froment), de 15.000 tonnes environ d'œufs, de 80.000 bœufs, de 760.000 moutons, de près de 50.000 quintaux de bois. Sans doute des traités spéciaux ont-ils été conclus, en vue du placement de certains de ces excédents, avec plusieurs grands pays consommateurs : l'Allemagne, la France, l'Italie. Mais, outre que ces traités ne sont pas tous en vigueur, suffisent-ils pour donner les assurances requises ?

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que, tout au moins, la production industrielle du groupe pourrait se placer tout entière sur le marché intérieur. Il resterait en tout état de cause au compte de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie des excédents de production assez considérables, notamment dans l'industrie de la laine, dans celle du papier, dans la métallurgie et surtout dans l'industrie du verre.

* * *

Le problème de la préférence impériale se présente tout autrement. Première différence : ici existe déjà un cadre de régime préférentiel. Il est reconnu de tout le monde et est en vigueur depuis plusieurs années. Il ne s'agit plus que de voir s'il y a lieu de l'accentuer et de l'étendre. Deuxième différence : le problème n'est pas seulement européen, il est mondial. C'est surtout dans des régions extra-européennes, sur le marché des Dominions britanniques, qu'il est susceptible d'amener les plus grandes modifications de régime. En revanche, les deux problèmes ont ceci de commun qu'aucun des deux ne peut essentiellement être résolu par la voie d'un régime préférentiel. L'Empire britannique, si même le régime de préférence impériale était poussé à ses extrêmes limites, resterait largement dépendant de l'étranger.

Le tableau suivant le montre, qui oppose pour certains produits le chiffre d'exportation des principales parties de l'Empire au chiffre d'importation. Cette comparaison fait apparaître des excédents considérables.

Exportations-importations des principales régions de l'Empire britannique (Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Union Sud-Africaine, Irlande, Terre-Neuve, Inde).

(en millions de £)

Céréales et dérivés	93,9	91,1
Charbon	47,8	16,5
Minerais et nitrates.....	22,4	19,4
Laine brute et déchets.....	59,1	45,5
Tissus de coton	64,0	37,6
Tissus de laine	23,6	15,6

A ces chiffres on peut en opposer d'autres qui montrent que pour toute une série de marchandises parmi lesquelles figurent les viandes, les produits de la ferme, le thé, les tabacs, le coton, les bois, les produits métallurgiques et de la construction mécanique,

l'Empire, au lieu d'être surproducteur et d'avoir à se préoccuper d'exporter des excédents, est au contraire largement déficitaire et, de ce fait, tributaire de l'étranger. On voit par là combien est irréalisable le rêve d'économie fermée qu'entendent réaliser certains cercles britanniques. Nous ne nous en plaindrons pas. C'est dans cette dépendance, laquelle existe dans les deux sens, à la fois à l'exportation et à l'importation, que nous trouverons notre meilleure garantie contre un protectionnisme impérial excessif.

A l'heure où nous écrivons, les débats se poursuivent à Ottawa et nul ne peut dire à quels résultats ils aboutiront. On peut toutefois, sans risque de grandement se tromper, inférer de la longueur et de la difficulté des négociations que celles-ci n'apporteront pas de grandes modifications au régime actuel.

Venons-en maintenant à la troisième tentative, celle dont les principes sont posés par la Convention dite d'Ouchy. La Belgique, une nouvelle fois, a pris dans le domaine de la politique commerciale une initiative déterminante. Cette initiative, elle l'a cette fois poussée à fond. Elle ne s'est pas contentée d'un projet, d'une résolution comme ce fut le cas en 1929 pour l'idée de la trêve douanière. Elle a posé un acte. Avec les Pays-Bas et le Luxembourg, où elle a rencontré des dispositions analogues aux siennes, elle a conclu une Convention pour l'abaissement des barrières économiques.

Cet acte est essentiellement et avant tout une œuvre de bonne foi. Il ne ruse pas avec les difficultés. Il rejette tout procédé dilatoire. Il ne s'en remet pas à l'avenir et à la bonne volonté des Parties du soin de résoudre le problème posé. L'expérience a appris aux signataires de la Convention que les formules indirectes ne conduisaient à aucun résultat sérieux. Aussi ont-ils été droit au but. Convaincus qu'un désarmement douanier rapide et effectif est nécessaire, ils ont formulé les règles d'un désarmement qui serait réellement rapide et effectif. Ils ont courageusement accepté les conséquences de l'acte de foi qu'ils ont inscrit dans le préambule de la Convention et que voici :

« S'inspirant des résolutions de l'Assemblée de la Société des Nations, et des recommandations concordantes des experts économiques les plus qualifiés sur la nécessité d'améliorer le régime de la production et des échanges et d'élargir les marchés;

» Convaincus que l'activité économique est gravement mise en péril par les obstacles de plus en plus nombreux que rencontre le commerce international;

» Considérant qu'il est urgent que les Etats reconcentrent à une politique nuisible aussi bien à leur intérêt particulier qu'à l'intérêt général;

» Persuadés que la réalisation progressive d'une plus grande liberté des échanges est l'une des conditions essentielles du rétablissement de la prospérité mondiale;

» Désireux d'entreprendre dans ce sens une action concertée, à laquelle tous les Etats auront la faculté

de participer et de contribuer, par ce moyen, au redressement de la situation économique générale;

Les clauses de la Convention sont de la même veine que ce préambule. Elles le prolongent et en assurent la réalisation. Sans doute impliquent-elles une révolution dans les pratiques actuelles de politique commerciale, mais c'est précisément une révolution qu'ont voulu effectuer les Puissances signataires, convaincues qu'elles étaient, que seule une rupture violente avec les errements d'aujourd'hui pouvait ranimer les échanges et restaurer la prospérité.

Comme le programme qu'instituaient les deux actes signés à Genève en mars 1930, l'action qu'entend inaugurer la Convention du 18 juillet 1932 comprend deux phases; mais alors que dans les accords de 1930 ces deux phases étaient distinctes et successives, dans celui de 1932 elles sont confondues et concomitantes. La première est l'établissement d'une trêve. Elle comporte l'engagement de ne plus aggraver le régime douanier ou le régime de restrictions existants. La seconde — qui est la partie vraiment positive de l'œuvre annoncée — comprend la réduction des droits et des entraves.

La trêve fait l'objet de l'article I. Ce qui est remarquable, c'est qu'elle est stipulée non seulement pour les rapports réciproques entre les Parties, mais également pour les relations entre celles-ci et les pays non adhérents. Ceux-ci ont ainsi toutes garanties que le nouveau bloc ne pratiquera pas à leur égard une politique de refoulement. C'est la contre-partie du sacrifice qui leur est demandé de renoncer au bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée et de ne pas revendiquer le régime interne du groupe.

Il va de soi que la trêve, vis-à-vis de l'extérieur, cesse de plein droit si la politique des pays étrangers venait à causer un grave préjudice aux pays adhérents.

La trêve est limitée aux droits protecteurs du tarif. Elle ne vaut pas pour les mesures d'ordre fiscal. Pour éviter tout abus dans ce domaine, le Protocole prévoit, en ce qui concerne les relations réciproques des Parties à l'accord, qu'indépendamment des relèvements de droits sur des marchandises non produites dans le pays et qui donc ne peuvent avoir un caractère protecteur, toutes les mesures douanières d'ordre fiscal qu'entend prendre un pays signataire, doivent être déferées à un comité d'experts. Elles ne peuvent être appliquées que si le Comité les approuve. Dans le cas contraire il reste à la Partie intéressée la faculté de dénoncer la Convention moyennant un préavis de trois mois.

L'article II stipule les règles du désarmement tarifaire entre les Parties. Chaque année les droits existants à la date du 18 juillet 1932 seront réduits d'un montant égal à 10 p. c. des taux qu'ils atteignaient à cette date. Ce montant pourra être ajusté, dans le cas des tarifs spécifiques, aux fluctuations de l'indice des prix de gros. La première réduction devra s'effectuer au moment de la mise en vigueur de la Convention. Ce mouvement de réduction ne devra pas être

continué au delà de certaines limites. Aucune partie n'est tenue de réduire au total ces droits de plus de 50 p. c. des taux de base. Elle n'est pas tenue non plus de descendre en dessous de droits d'une incidence de 4 p. c. *ad valorem* pour les produits demi-fabriqués et de 8 p. c. *ad valorem* pour les produits entièrement manufacturés. On envisage également une limite pour les produits agricoles, mais son taux sera fixé ultérieurement. Les Parties se réservent la faculté d'abaisser leurs droits suivant d'autres modalités que celles qui viennent d'être dites notamment dans le cas d'accords entre producteurs. Dans cette éventualité, les réductions s'étendront à tous les pays adhérant à ces accords spéciaux, qu'ils soient ou non Parties à la convention générale du 18 juillet. Enfin, des exceptions peuvent être convenues de commun accord, pour certains produits.

La Convention s'étend également aux mesures de prohibition et de restriction, cette expression devant s'entendre dans un sens large et couvrant le contrôle des devises. Seules sont tolérées sans réserves les mesures prises pour des motifs non économiques et dont la nomenclature figure d'ailleurs dans la plupart des traités de commerce. Aucune autre mesure ne pourra être instituée sauf le cas où, par suite de circonstances anormales (dumping de change, détournements des courants normaux consécutifs au refoulement de certains marchés), des importations excessives et dangereuses viendraient à se produire. Mais même dans cette éventualité, les mesures de défense que prendrait la Partie lésée ne pourraient viser qu'à empêcher tout dépassement du trafic régulier. Le trafic autorisé doit être égal à 100 p. c. du trafic des années normales. Sous ces réserves, les restrictions existantes devront être supprimées. Ces dispositions font l'objet de l'article III qui, tout comme l'article II, ne s'applique qu'aux relations entre les Parties, et, en principe, n'ont pas à être étendues aux pays restés en dehors de la Convention.

La Convention qui est conclue pour cinq ans et qui est prorogeable par période d'une année, est dénonçable moyennant un préavis de six mois. Tout pays pourra y adhérer à la seule condition qu'il se mette au niveau des signataires, autrement dit qu'il effectue sur son tarif les réductions qui ont déjà été accomplies par ceux-ci.

Les trois Puissances signataires ont communiqué le texte de la Convention aux pays étrangers en leur demandant d'y adhérer et, au cas où les circonstances ne leur permettraient pas de le faire, de ne pas s'opposer à ce qu'elle entre en vigueur entre les Puissances signataires. Deux questions sont ainsi soulevées. Tout d'abord celle de l'abaissement des barrières économiques — et ce sera là l'objet principal de l'ordre du jour de la Conférence économique mondiale. Quelle attitude prendront les diverses délégations à l'égard de ce problème? Il serait vain de vouloir le conjecturer. Un immense désir, un immense besoin d'union se manifeste un peu partout : le fait est indéniable. Les puissances d'égoïsme et de routine sont, d'autre part, aussi fortes que jamais. Quelles seront les composantes de ces couples de forces antagonistes et irrconciliables? Nous le saurons bientôt.

Quoi qu'il en soit, si on est d'accord sur la nécessité d'un abaissement des barrières douanières, on ne peut guère faire d'objections sérieuses à la Convention du 18 juillet. Le mécanisme qu'elle institue est aussi souple qu'il est possible. Il tient compte des nécessités particulières des différents pays. Sans doute implique-t-il de sérieux sacrifices. Mais ceux-ci seront, pour tous les pays, avantageusement balancés par les sacrifices parallèles faits par les autres signataires.

En attendant se pose une deuxième question. Quels droits confère la clause du traitement de la nation la plus favorisée dans une tentative de ce genre? Reste-t-elle souveraine ou bien ne peut-elle être invoquée dans le cas d'une convention semblable? Il s'agit d'ailleurs là de bien autre chose que d'un problème doctrinal. Oui ou non peut-on, au nom d'une clause conçue pour une période où n'existaient que des traités bilatéraux, faire obstacle à la mise en application d'accords collectifs, conçus comme les étapes nécessaires d'une œuvre de rapprochement général, par lesquels les Parties, si elles consentent des concessions tarifaires plus importantes que dans les traités ordinaires, ne le font et ne peuvent le faire, que sur l'assurance que tous ceux qui en bénéficieront lui feront des avantages analogues?

Certains pays pensent que non. D'autres hésitent. De toutes façons on est à un tournant de la politique commerciale.

QUELQUES DONNÉES NOUVELLES SUR LES CAUSES DU CHÔMAGE

par M. Henri de Man,

Professeur à l'Université de Francfort-sur-le-Mein.

Dans un certain nombre de pays, la crise de chômage, par son importance et sa durée, fournit déjà la matière de véritables études d'étiologie comparée, basées sur des données statistiques exactes. Avant la guerre, de pareilles études n'étaient guère possibles. Les pays à assurance obligatoire contre le chômage étaient peu nombreux et dans les autres, les statistiques du chômage étaient pour le moins incomplètes. En Angleterre, il y eut bien une statistique syndicale du chômage depuis 1851, mais elle se limitait à une élite d'ouvriers qualifiés trop peu nombreuse pour fournir plus qu'une indication quant à l'allure générale du mouvement de la conjoncture industrielle. Actuellement encore, malgré les efforts d'initiative et de coordination entrepris par le Bureau International du Travail, il manque encore certains éléments essentiels d'une étude comparative en même temps exacte et mondiale. Pour se rendre compte de l'importance de ces lacunes, il suffit de signaler, par exemple, le manque d'une statistique officielle précise du chômage aux Etats-Unis, où il y a à peu près autant d'évaluations différentes que d'organismes particuliers qui s'y livrent, et le caractère très incomplet des statistiques françaises dans ce domaine.

En somme, de tous les grands pays industriels frappés en plein par la crise, c'est l'Allemagne et l'Angleterre qui, par suite de l'assurance obligatoire générale, permettent l'étude la plus minutieuse des mouvements du chômage; et c'est l'Allemagne qui permet le mieux de rechercher les rapports entre ces mouvements et ceux de l'évolution économique en général, à cause des perfectionnements qui y ont été apportés aux méthodes de recherche appliquées à la « conjoncture ».

L'*Institut für Konjunkturforschung* vient de fournir une nouvelle preuve de cet effort de perfectionnement continu en publiant une étude du Dr Reithinger (1) qui constitue la première tentative d'établir, par des procédés statistiques, une étiologie du chômage en Allemagne depuis la guerre, et surtout depuis 1926. Son intérêt principal réside en ce qu'elle essaie de

fixer numériquement l'importance relative du chômage dit technologique. Aussi me bornerai-je à exposer les résultats que son auteur obtient dans ce domaine, à l'exclusion des autres considérations auxquelles il se livre, notamment au sujet des relations entre les mouvements des salaires et ceux des prix.

M. Reithinger essaie d'abord d'établir le rapport exact entre l'importance du chômage et celle de la population, par région et par catégorie professionnelle. Ici déjà, on se heurte à plus de difficultés que ne se l'imaginent les profanes. Ainsi, il faut faire une part assez large à l'estimation en comptant les membres des familles frappées par le chômage d'une ou plusieurs personnes. D'autre part, la plus récente statistique des professions date du dernier recensement de la population en 1925, et pour établir la situation pour chacune des années suivantes, il faut se servir de coefficients dérivés de tendances agissant alors, et dont le prolongement rigoureux n'est pas vérifiable avant le prochain recensement. Cependant, malgré ces sources d'erreurs, les chiffres initiaux sont lestés d'un tel poids par rapport aux variations ultérieures, que la méthode ne présente pas trop d'aléas.

Comme l'Allemagne avait en 1931 une population de 64.5 millions d'habitants, dont 33.2 millions exerçant ou aptes à exercer une profession, la proportion de ces derniers frappés par le chômage était d'un peu plus d'un dixième en juin 1931 et d'environ un cinquième en février 1932, quand le nombre des chômeurs dépassa les 6 millions.

Par rapport au nombre d'ouvriers, la proportion est beaucoup plus élevée : en février 1932, elle dépassait le tiers de la population ouvrière. Si l'on ne compte que les ouvriers et les ouvrières de l'industrie, à l'exclusion des entreprises artisanes, de transport et de commerce, elle s'élève encore plus : dès l'été 1931, plus du quart chômaient, et en février 1932, presque la moitié. A ce moment, donc avant l'amélioration saisonnière actuelle, une population ouvrière de 9,5 millions sur 22,9 millions était soutenue par les organismes publics.

Le mouvement par industrie et par saison depuis le

(1) *Vierteljahrshefte zur Konjunkturforschung*, Sonderheft 29 Verlag Reimar Hobbing, Berlin 1932.

début de la crise économique mondiale ressort assez bien du tableau A suivant, qui porte sur le nombre des

personnes (en milliers) cherchant du travail à la fin des mois désignés.

TABLEAU A.

INDUSTRIES	1929		1930		1931		1932
	Février	Juin	Février	Juin	Février	Juin	Février
Mines et sidérurgie	35	11	29	67	143	161	218
Métallurgie	316	207	458	480	769	712	998
Carrières	177	28	166	89	239	148	271
Chimie	7	5	12	15	19	19	28
Textiles	78	74	118	138	200	166	234
Papier	28	29	50	52	81	78	115
Cuir et caoutchouc	28	21	35	35	54	47	66
Bois	140	78	164	154	282	231	320
Alimentation	78	59	83	84	198	123	179
Vêtement	142	117	169	156	263	226	301
Bâtiment	557	55	497	219	574	337	633
Industries diverses	963	366	924	655	1.123	905	1.296
Transports	118	62	150	122	230	205	318
Industrie hôtelière	39	21	48	34	73	60	99
Employés de commerce	107	112	146	164	243	260	344
Employés de bureau	22	21	26	28	38	40	52
Services domestiques	55	46	74	67	135	133	225
Total	2.950	1.360	3.226	2.638	4.788	3.976	5.884
Masculin	2.525	992	2.664	2.086	3.889	3.204	4.765
Féminin	425	368	562	552	899	771	1.118

Notons en passant les grandes différences d'allure dans le mouvement du chômage selon les industries : tandis que, du début de 1929 au début de 1931, le chiffre global a à peu près doublé, l'augmentation se traduit par un chiffre sextuple dans les mines, quadruple dans l'industrie chimique et du papier, plus que triple dans la métallurgie, triple dans le textile, multiplié par 2 1/2 environ dans l'industrie du cuir, du caoutchouc et du bois, et par 2 dans celle du vêtement et de l'alimentation.

Bien entendu, ce tableau ne contient aucune donnée essentiellement nouvelle, et sa valeur est surtout récapitulative. Par contre, M. Reithinger s'aventure sur un terrain encore presque complètement inexploré quand il essaie de saisir l'importance numérique des causes du chômage, et de faire la part du chômage conjoncturel ou cyclique d'une part et du chômage structurel ou technologique d'autre part.

Ce terrain, il faut bien le dire, n'est pas seulement nouveau, il est aussi extrêmement périlleux.

Le hic, évidemment, c'est d'établir, autrement que par des évaluations « au jugé », le rapport entre le mouvement du chômage et celui de la productivité qui, de son côté, résulte de la relation variable entre la valeur de la production et le nombre d'heures de travail requises.

Assurément, certains chefs d'entreprise sont en état de dire avec quelque exactitude : Pendant telle période, sur tel nombre d'ouvriers que j'ai dû congédier, il y en avait tel autre nombre qui sont devenus superflus par suite de l'augmentation de la productivité, soit à la suite de l'introduction de nouvelles machines, soit à cause de procédés plus rationnels

d'organisation du travail — le reste incombant à la diminution de la quantité de travail requise par des commandes moindres ou, en termes plus généraux, par une diminution du volume de la production imposée par les conditions du marché. J'ai, pour ma part, recueilli au cours de ces trois ou quatre dernières années assez bien de déclarations de ce genre, de la part d'industriels de diverses catégories; mais j'ai aussi pu me rendre compte, en entrant dans les détails, combien le départ est souvent difficile à faire avec précision, même par rapport à une entreprise déterminée.

A plus forte raison, on se heurterait à d'insurmontables difficultés si l'on voulait, par une généralisation de ce procédé d'enquête monographique, en tirer des conclusions d'ensemble pour l'industrie. Car d'abord, la « productivité augmentée » ne peut s'établir que par rapport à une « production restant égale ». Or, comment mesurer cette production égale dans les industries — et elles sont l'immense majorité — qui fabriquent des produits de types multiples et changeants? Passe encore pour les charbonnages ou les hauts fourneaux, où l'on peut compter par tonne de charbon ou de fer — mais comment faire dans un tissage, dans un atelier de constructions mécaniques ou dans une imprimerie?

Il est clair qu'ici on ne peut mesurer la production ni au poids ni à l'aune, et que le seul étalon de mesure possible est le prix réalisé. Mais qu'il s'agisse de prix de revient ou de vente, il est clair aussi qu'on fait intervenir dès lors un élément soumis à toutes sortes de variations indépendantes de la productivité du travail, c'est-à-dire de la relation entre la valeur

de la main-d'œuvre employée et la valeur produite : variations des prix sur le marché des matières premières et des produits, et variations de la quantité de main-d'œuvre incorporée dans des produits déterminés, par rapport aux autres éléments du prix de revient. Il suffit de songer aux formidables chutes des prix des matières premières qui se sont produites depuis 1929 pour se rendre compte de l'importance de cet élément d'incertitude quand on fait des études monographiques.

Mais il est un autre obstacle qui s'oppose — et cette fois avec l'autorité d'une objection de principe — à ce que l'on tire des conclusions générales de données fournies par des industries particulières : c'est que toute mesure de rationalisation qui implique des transformations de l'outillage entraîne un déplacement des commandes et, normalement, de la main-d'œuvre, en faveur des producteurs de cet outillage. Il y a même des économistes et des sociologues qui s'appuient sur cette considération pour combattre ce qu'ils appellent l'illusion du progrès technique, ou plus exactement du progrès économique et social dû au perfectionnement mécanique. Il saute aux yeux que si, par exemple, pour économiser 100.000 heures de travail dans un tissage, il faut se servir de métiers à tisser nouveaux dont la fabrication requiert plus que ce nombre d'heures de travail en plus, on est en droit de se demander où est en fin de compte le progrès de la productivité générale. Mais quelle que soit la réponse que l'on doit donner à pareille question — souvent plus pertinente mais toujours plus compliquée qu'elle ne le paraît —, il est évident que la même mesure de rationalisation qui entraîne du chômage dans une branche de production peut réduire le chômage dans une autre branche, ou plutôt dans une série d'autres branches, puisqu'il faut aussi des machines pour construire des machines, des transports à l'avenant, etc., etc. Il faut bien en conclure que le seul procédé par lequel on puisse saisir les effets des transformations techniques sur le chômage doit de toute nécessité s'appuyer de prime abord sur des données globales.

Aussi bien, M. Reithinger l'a-t-il reconnu. Au lieu de partir des parties, il part du tout, et il établit d'emblée son enquête sur des chiffres globaux se rapportant à l'industrie dans son ensemble, les industries particulières n'étant étudiées que pour pouvoir les comparer entre elles. En procédant ainsi, il prend comme étalon quantitatif de la main-d'œuvre employée à un moment donné le nombre d'heures de travail effectuées, et comme mesure de la production la valeur réalisée par la vente des produits mais « nettoyée » de ses éléments variables provenant de l'état du marché.

* * *

De part et d'autre, il a besoin pour cela de procédés de réduction qui font la part très large au jugement personnel.

L'aléa est comparativement réduit quand il s'agit de fixer le nombre d'heures de travail fournies, c'est-à-

dire ce que M. Reithinger appelle le « volume du travail ». On dispose pour cela, notamment, de statistiques officielles sur le nombre de personnes employées, de statistiques syndicales sur l'importance du chômage partiel, et de données assez précises sur la durée du travail quotidien. Par une série d'opérations d'arithmétique, on peut donc établir avec une approximation raisonnable le nombre global d'heures de travail fournies par an.

Mais les choses se compliquent singulièrement quand il s'agit d'établir les fluctuations de ce que M. Reithinger appelle le volume du « rendement » (Leistungseffekt). La statistique quantitative des matières produites ne peut guère servir de base que pour les charbonnages et la sidérurgie. Elle ne fournit plus que des indications (très imparfaites au surplus) pour quelques autres industries, notamment les données que publient des organisations patronales et l'« Enquete-Ausschuss » (commission gouvernementale d'enquêtes industrielles et économiques). M. Reithinger s'est donc rabattu ici, pour une large part, sur les statistiques du fisc qui se rapportent à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Il reconnaît lui-même que cela implique toute une série de sources d'erreurs. Dans certaines industries qui peuvent accumuler des stocks, l'écart entre la valeur des produits fabriqués et celle des produits vendus est à certains moments fort considérable. Il faut tenir compte aussi de l'importance des virements à caractère purement financier qui se produisent à l'intérieur de certaines branches de production, par exemple dans la grosse industrie métallurgique cartellisée. En outre, il y a la grosse difficulté qui résulte des différentes méthodes et phases du paiement différé. M. Reithinger a essayé de corriger toutes ces imperfections par les procédés les plus divers, par exemple en se basant ici sur les statistiques de la production, là sur le chiffre d'affaires, ou encore en tenant compte de la durée moyenne des phases du crédit.

Enfin, il reste à tenir compte des fluctuations des prix; M. Reithinger s'y est appliqué à l'aide d'un système de nombres-index dont — par un souci de concision assez compréhensible — il ne nous trahit pas tous les secrets, mais qui ne peut guère se concevoir sans une part assez large faite à l'estimation. Aussi renonce-t-il à réclamer pour les résultats qu'il obtient une exactitude mathématique; mais il est d'avis — à bon droit, me semble-t-il — qu'ils permettent de fixer des ordres de grandeur et des quantités moyennes dont on peut tirer des conclusions suffisantes en l'espèce, puisqu'il s'agit seulement de juger grosso modo de certains rapports d'ensemble.

Des tableaux qu'il établit de cette façon, je ne reproduirai ici que ceux qui résument, d'une part, le mouvement du « volume du travail » calculé en heures de travail effectué par les ouvriers (tableau B), et d'autre part, celui qui indique le « volume de la production ou du chiffre d'affaires » qu'il a « nettoyé » des fluctuations des prix par un système d'indices pondérés, rapportés aux prix de 1926 = 100 (tableau C).

TABLEAU B.

Heures de travail
(En millions)

	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Mines	1.656	1.739	1.658	1.666	1.433	1.223
Sidérurgie	750	930	853	867	686	587
Métallurgie	1.413	1.670	1.705	1.638	1.352	1.092
Industries mécaniques	1.883	2.459	2.510	2.351	1.856	1.525
Electrotechnique	823	988	1.071	1.047	869	716
Pierre	1.248	1.505	1.524	1.463	1.130	945
Chimie	524	592	622	608	503	466
Textiles	1.979	2.515	2.460	2.284	1.933	1.738
Papier	966	1.092	1.131	1.101	994	882
Cuir	213	248	240	226	198	169
Caoutchouc	90	117	116	118	101	84
Bois	1.560	1.818	1.834	1.752	1.458	1.248
Instruments de musique et jouets	150	167	173	148	115	92
Alimentation	1.820	1.975	2.047	2.033	1.906	1.753
Vêtement	1.343	1.610	1.552	1.534	1.384	1.168
Bâtiment	2.368	2.912	2.962	2.926	2.024	1.610
Total.....	18.786	22.337	2.458	21.762	17.942	15.298

TABLEAU C.

**Rendement en millions de marks rapporté aux prix
de 1926.**

	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Mines	3.896	4.256	4.337	4.671	3.963	3.388
Sidérurgie	4.546	6.284	5.690	6.029	4.739	4.055
Métallurgie	3.001	4.017	4.382	4.494	3.583	2.894
Industries mécaniques	4.671	6.248	7.304	7.749	5.747	4.723
Electrotechnique	2.778	3.291	3.716	3.761	3.113	2.565
Pierre	2.082	2.656	2.728	2.660	2.076	1.736
Chimie	3.589	4.144	4.578	4.692	3.894	3.607
Textiles	6.500	8.850	7.944	7.523	6.897	6.217
Papier	3.017	3.470	3.732	3.758	3.411	3.027
Cuir	826	975	859	846	798	718
Caoutchouc	417	602	716	849	749	622
Bois	2.592	3.296	3.503	3.536	2.807	2.404
Instruments de musique et jouets	355	444	484	439	342	273
Alimentation	17.357	19.198	20.409	20.763	20.001	18.396
Vêtement	3.818	4.758	4.780	4.940	4.324	3.649
Bâtiment	4.397	5.478	5.983	6.321	4.330	3.444
Total	63.842	77.967	81.145	83.031	70.774	61.718

Il reste maintenant à diviser les nombres qui indiquent le rendement par année par ceux qui indiquent les heures de travail effectuées par année, pour obtenir le pourcentage de l'augmentation de « l'effet productif du travail », donc par corollaire, du déplacement de la main-d'œuvre qui est à la base du chômage technologique. Cela donne, par ordre de grandeur des pourcentages obtenus, les résultats relevés au tableau D.

TABLEAU D.

**Augmentation de la productivité de 1929-30
par rapport à 1926.**

Industries mécaniques	environ	25 %
Métallurgie	»	25 %
Mines	»	18 %
Sidérurgie	»	15 %
Bois	»	16 %
Chimie	»	13 %
Pierre	»	10 %
Papier	»	10 %
Alimentation	»	10 %
Textiles	»	10 %
Cuir	»	5 %

M. Reithinger considère les données sur l'industrie du vêtement et celle des instruments à musique et jouets comme trop incertaines pour pouvoir en tirer des conclusions, de même que pour le bâtiment, où le chiffre d'affaires ne comprend pas toute la valeur de la production, et pour l'industrie électrotechnique, où l'installation intervient pour une part également difficile à saisir.

Pour l'ensemble, il obtient les chiffres relevés au tableau E (voir page suivante).

Notons ici le résultat le plus frappant de cette confrontation : le volume de production de l'année 1930, de 11 p. c. supérieur à celui de 1926, correspond à un nombre d'heures de travail inférieur de 18,6 à celui de cette année.

Un intérêt particulier s'attache au fait que cette cause de chômage agissait déjà pendant les années de « conjoncture croissante », c'est-à-dire de prospérité, entre 1926 et 1929. M. Reithinger calcule de la manière analysée au tableau F suivant, le mouvement de la

main-d'œuvre employée depuis 1926, année de dépression.

TABLEAU E.

ANNÉE	Production (valeur rapportée aux prix de 1926)		Heures de travail	
	Milliards de marks	Pourcent. p ^r rapport à 1926 = 100	Milliards	Pourcent. p ^r rapport à 1926 = 100
1926.....	63,8	—	18,8	—
1927.....	78,0	+ 22,3	22,3	+ 18,6
1928.....	81,1	+ 27,1	22,5	+ 19,7
1929.....	83,0	+ 30,1	21,8	+ 16,0
1930.....	70,8	+ 11,0	17,9	— 4,8
1931.....	61,7	— 3,3	15,3	— 18,6

TABLEAU F.

	Variation du nombre d'ouvriers au travail due à l'augm. de la productivité (en milliers)	Variation analogue due aux variations du volume de la production	Résultat net (tenant compte du travail à journées réduites)
1927 par rapport à 1926.....	— 475	+ 1.984	+ 1.509
1928 par rapport à 1926.....	— 918	+ 2.482	+ 1.564
1929 par rapport à 1926.....	— 1.285	+ 2.665	+ 1.380
1930 par rapport à 1926.....	— 1.128	+ 717	— 411
1931 par rapport à 1926.....	— 952	— 529	— 1.481

Donc, de 1926 au début de la crise, il y avait déjà plus d'un million d'ouvriers « déplacés » par la rationalisation; seulement ce phénomène s'est trouvé « recouvert » par le mouvement de la conjoncture générale, qui a absorbé non seulement ce million, mais encore la plus grande partie des chômeurs de la dépression de 1926. Ce n'est qu'à partir de 1930 que, le mouvement de la conjoncture se trouvant renversé, les deux quantités sont pourvues du même signe et s'additionnent au lieu de se compenser partiellement.

Passons sur les autres déductions et comparaisons que M. Reithinger tire de ces statistiques et ne retenons que la conclusion finale quant aux causes du chômage, qu'il concrétise ainsi :

Chômage des ouvriers d'industrie en 1931, par millions.

Augmentation des aptes au travail depuis 1926.....	0,6
Economie de main-d'œuvre par l'augmentation de la productivité depuis 1926	1,0
Diminution du volume de la production depuis 1926	0,5
Chômage déjà existant en 1926.....	1,6
Chômage en 1931	3,7

Or donc, comme l'année 1926 marque le début de la phase récente et particulièrement intense de la rationalisation de l'industrie allemande, phase pratiquement arrêtée depuis la crise, on pourrait dire que sur 2,1 millions de nouveaux chômeurs enregistrés de 1926 à 1931, un demi-million seulement serait dû à la réduction du volume de la production, et un million à l'augmentation de la productivité par la rationalisation.

Cette proportion correspond assez exactement à l'évaluation que j'ai risquée moi-même vers la fin de 1930 (voir le « Bulletin d'Information et de Documentation » du 25 novembre 1930), quand j'estimais l'importance du chômage technologique en Allemagne à « au moins un tiers du total », à un moment où le nombre des chômeurs oscillait autour de 3 millions.

Elle correspond également assez bien à la seule autre évaluation de ce genre qui ait, à ma connaissance, été faite jusqu'à présent par un statisticien, M. Wladimir Woytinsky, chef du Bureau de Recherches de l'Union Générale des Syndicats allemands. En 1931, M. Woytinsky avait calculé — ou plutôt estimé — qu'environ 0,8 million d'ouvriers chômaient à la suite de causes technologiques — écart de 20 p. c., assez modeste en somme, si l'on songe à l'extrême difficulté d'un calcul précis.

La possibilité d'écarts de cet ordre d'importance n'est certainement pas éliminée par les procédés de calcul que M. Reithinger a employés. Ils sont sujets à la critique et à l'amélioration, et en publiant leurs résultats, l'*Institut für Konjunkturforschung*, par l'organe de son directeur le professeur Wagemann, a bien fait de souligner dans un avertissement au lecteur qu'il faut les considérer comme approximatifs et provisoires. Mais il semble bien tout de même que, tels quels, ils ont pour le moins une valeur d'indication. Dans tous les cas, ils soulignent l'importance d'un problème que l'an dernier déjà, à propos de l'Angleterre, dans son ouvrage sur *La Crise britannique au XX^e siècle*, M. André Siegfried avait signalé en ces termes : « Ne nous laissons pas impressionner à l'excès par les deux millions et demi de chômeurs de 1931; ce qui est angoissant, ce qui constitue la vraie crise, c'est le million! ».

* * *

Découvrir à travers la crise cyclique ou temporaire — vraie aussi, hélas! — la crise encore plus vraie, c'est-à-dire encore plus profonde et permanente, qui a des origines structurelles, voilà bien, en effet, de quoi il s'agit si l'on ne veut pas se fier, par un optimisme trop béat, à des palliatifs inefficaces.

Or voici qu'un autre économiste, le professeur Manuel Saitzew de l'Université de Zurich, vient de consacrer à ce problème une étude qui s'en approche d'un côté tout à fait différent.

Dans un ouvrage qui vient de paraître (1), il sert — avec la collaboration de M. Jules Wyler pour

(1) Manuel SAITZEW, *Eine lange Welle der Arbeitslosigkeit*, Duncker & Humblot, München und Leipzig, 1932. — Depuis la parution du tiré à part ainsi intitulé, j'ai reçu des éditeurs les deux premiers volumes du travail d'ensemble dont il constitue l'introduction, et qui porte le titre *Die Arbeitslosigkeit der Gegenwart*.

les travaux mathématiques — d'une méthode aussi nettement déductive que celle de M. Reithinger est inductive.

Il commence par établir, pour la période écoulée depuis 1922, la courbe des fluctuations du chômage dans les trois grands pays de crise économique qui, du fait de l'assurance obligatoire, offrent les bases statistiques les plus complètes: l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche. Puis il fait l'analyse de ces courbes en essayant d'en dégager les oscillations de rythme différent et en rapportant les ondes de ces oscillations au mouvement de causes particulières, dont les plus intéressantes se répartissent en causes « conjoncturelles » d'une part et causes « structurales » d'autre part.

En somme, il s'agit là d'un travail d'analyse assez semblable à première vue à celui de la spectroscopie: de l'apparence d'une image, conclure aux propriétés des éléments qui la constituent. Seulement, il s'agit ici d'un problème de mathématique très différent. Le procédé employé est analogue à ceux par lesquels Aftalion, Kondratieff et d'autres ont essayé d'établir par des « moyennes mobiles » le *trend* des prix et valeurs économiques; mais il se trouve appliqué ici, pour la première fois, à la statistique du chômage. Il est rigoureux en ce qu'il exclut presque complètement l'arbitraire des jugements personnels: la courbe du mouvement à étudier établie, il ne reste plus qu'à analyser ses quantités à l'aide d'une série d'équations paraboliques du second degré, compliquées certes, mais nécessairement exactes. Pour les mathématiciens, cela s'appelle notamment: établir, par rapport à une série donnée de nombres, une série nouvelle dont les nombres sont déterminés par la condition que la somme

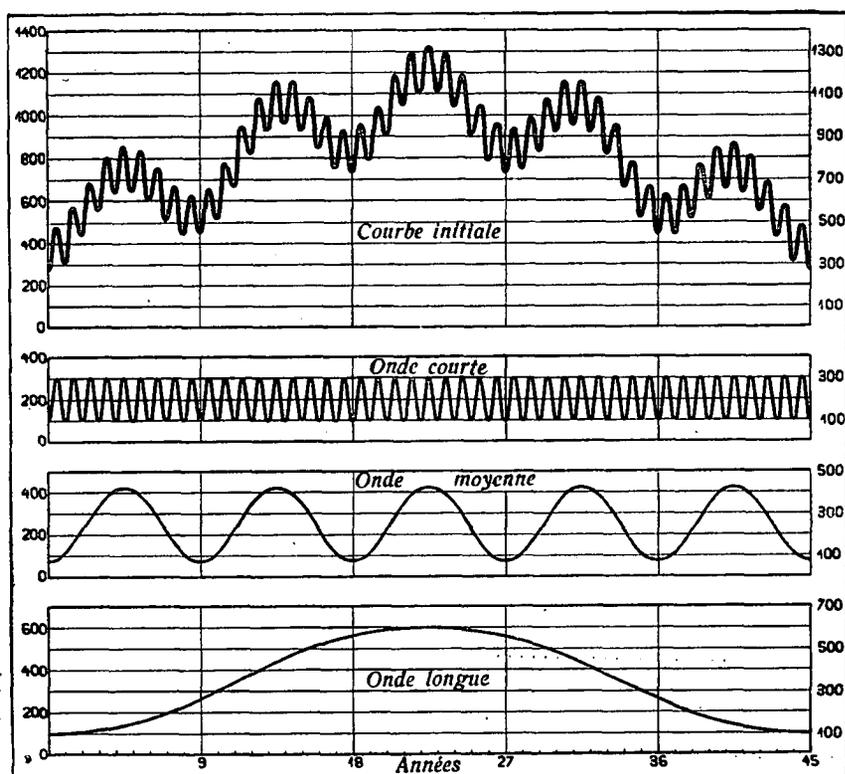
des carrés des différences entre les nombres correspondants des deux séries donne un minimum (la différence étant portée au carré pour éliminer la différence entre les grandeurs négatives et les grandeurs positives).

Point n'est besoin d'ailleurs de comprendre toutes les opérations mathématiques que cela nécessite pour saisir le principe du procédé; il revient en somme à réduire une courbe qui représente l'effet combiné de causes très diverses à une courbe qui représente l'effet d'une tendance d'ensemble en quelque sorte fondamentale; ou bien encore, à « décomposer » une courbe compliquée en une série de courbes plus simples, en basant cette décomposition sur la fréquence relative des « ondes », des oscillations qui se retrouvent dans la courbe totale.

Pour illustrer cela par une image très simplifiée, j'emprunte un schéma graphique à l'étude de M. Saitzew, qui a eu l'amabilité, dont je le remercie ici, de m'autoriser à cette reproduction.

La ligne supérieure représente une courbe hypothétique à analyser, par exemple celle d'un mouvement de chômage pendant 45 années; en dessous d'elle, on trouve d'abord la courbe des « ondes courtes » (à oscillations annuelles) qu'elle incorpore, et qu'on peut considérer comme typique des variations saisonnières; puis la courbe des « ondes moyennes », qui est supposée correspondre à des crises cycliques de 9 ans de durée; et enfin la courbe des « ondes longues » qui dévoile — et c'est pourquoi elle est le but essentiel de la recherche — la tendance générale, le « trend séculaire » qui caractérise l'évolution de l'époque entière considérée.

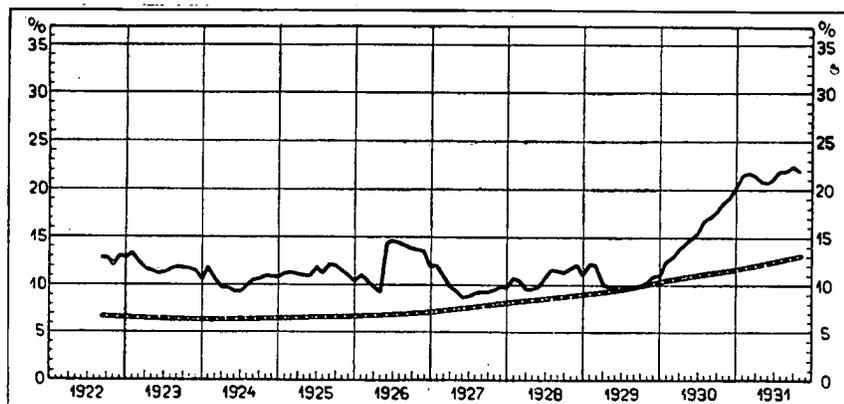
Schéma des 3 ondes.



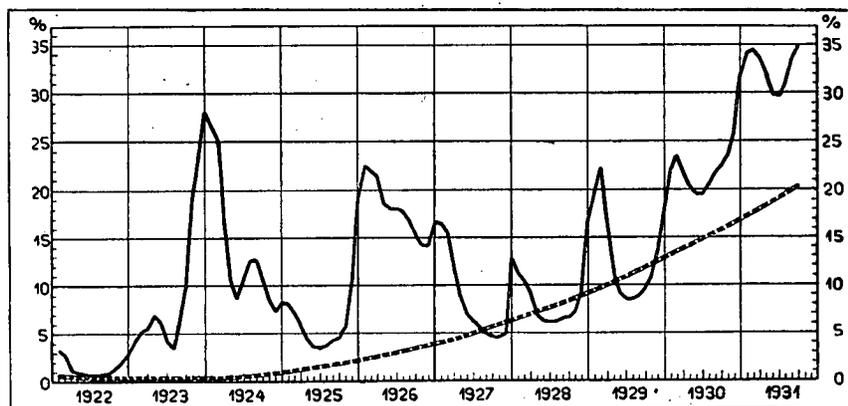
M. Saitzew a appliqué ce procédé aux courbes du chômage en Allemagne, en Angleterre et en Autriche, de 1922 à 1931 inclusivement. On ne saurait mieux concrétiser le résultat obtenu qu'en reproduisant ceux de

ses diagrammes qui indiquent en même temps la courbe initiale et la courbe à « ondes longues » du mouvement.

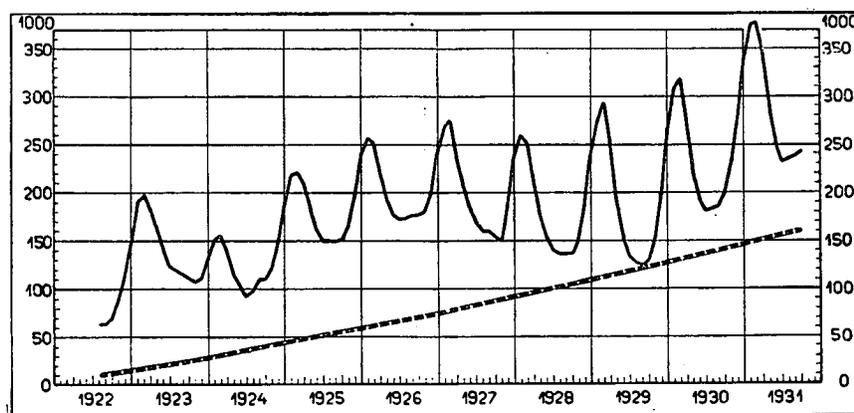
I. — Chômage total et chômage à ondes longues en Grande-Bretagne.
(Chômeurs assurés en pour-cent du nombre total des assurés).



II. — Chômage total et chômage à ondes longues en Allemagne.
(Syndiqués chômeurs en pourcentage des effectifs syndicaux).



III. — Chômage total et chômage à ondes longues en Autriche.
(Chômeurs inscrits, par milliers).



Pour comprendre ce que signifie cette dernière courbe, il faut se rapporter à la distinction de principe que M. Saitzew fait entre quatre espèces de chômage, différentes selon la fréquence d'oscillation de leurs causes : 1) le chômage constant ou « normal » ; 2) le chômage à ondes courtes ou « saisonnier » ; 3) le

chômage à ondes moyennes ou « conjoncturel » ; 4) le chômage à ondes longues ou « structurel ».

Le chômage constant n'est autre que le « minimum irréductible du chômage » défini par Beveridge et qui résulte de ce que dans un système basé sur l'offre et la demande de main-d'œuvre, il faut bien que même

en temps de prospérité maximum, une partie de cette main-d'œuvre se trouve « en route » : transfert d'une région, d'une industrie, d'une entreprise à l'autre, adaptation imparfaite aux exigences professionnelles des diverses industries, résidu d'inadaptables ou d'employables, ouvriers à la recherche d'un meilleur emploi ou en vacances volontaires, etc. On évalue généralement ce minimum à environ 2 p. c. de la population ouvrière. Il est vrai qu'à certains moments, les syndicats ont indiqué des pourcentages de chômeurs parmi leurs membres descendant au-dessous de 1 p. c. (en Allemagne en 1906 par exemple), mais cela provient de ce qu'ils représentent une élite d'où les éléments les plus instables ou les moins employables sont en grande partie absents. Pour l'Allemagne, Saitzew évalue ce minimum à environ 400.000 personnes.

Le chômage saisonnier ou à ondes courtes suit naturellement une courbe d'ensemble dont la pointe inférieure est à l'époque des récoltes d'été et la pointe supérieure aux environs du mois de février. Dans tous les pays avec assurance obligatoire, on peut établir avec assez de rigueur son parallélisme annuel. En Allemagne, depuis 1929, les fluctuations de cette courbe entrent pour environ 20 p. c. dans le mouvement du chômage.

Le chômage à ondes moyennes est celui qui résulte du mouvement des crises périodiques du marché, quelle que soit par ailleurs la durée exacte de leurs cycles.

Le chômage à ondes longues, enfin, est celui qui, ne dépendant d'aucune des causes précédentes, exprime, selon Saitzew, les tendances à caractère plus permanent qui résultent des transformations de la structure de l'économie (selon l'opposition définie en 1926 par le professeur Harms, directeur de l'*Institut für Seeverkehr und Weltwirtschaft* de Kiel, entre les « variations de la conjoncture » et les « transformations de la structure »). Bien entendu, il faut faire entrer dans cette dernière catégorie les effets du progrès technique et de la rationalisation, mais aussi les transformations durables (non périodiques) du marché, par exemple le rétrécissement des débouchés dans le « monde non-capitaliste », la dislocation causée par la tendance croissante vers le protectionnisme et le nationalisme économique, la tendance également croissante vers le monopolisme dans les industries de base, l'interventionnisme politique et syndical, etc., etc.

Nous retrouverons donc, dans le chômage « structurel » en Allemagne, outre le million de chômeurs « technologiques » trouvé en 1931 par M. Reithinger ou les 800.000 de M. Woytinsky (dont M. Saitzew trouve l'estimation trop peu élevée), au moins un autre million de victimes du chômage structurel pour causes non technologiques — au total environ 18 p. c. sur les 33 p. c. d'ouvriers chômeurs.

Il va sans dire que M. Saitzew, en motivant ses conceptions, soulève un monde de problèmes, de questions et d'objections — beaucoup plus qu'il ne peut en

rencontrer dans son petit ouvrage. Il serait injuste, peut-être, de le lui reprocher, parce que son étude, écrite en guise d'introduction à une vaste enquête collective entreprise par le *Verein für Sozialpolitik* et à laquelle l'analyse des « ondes » n'apporte qu'une contribution de détail, constitue plutôt un programme d'ensemble qu'un compte rendu de travaux. Qu'il suffise de noter, parmi les points les plus délicats, que sa classification par « ondes » soulève les questions suivantes, que M. Saitzew effleure sans les résoudre péremptoirement.

Que devient, dans tout cela, le « trend séculaire » des anglo-saxons ? Les causes « restantes » ou « uniques » dont M. Saitzew parle incidemment et qui proviennent d'événements non périodiques (comme la guerre mondiale par exemple) peuvent-elles vraiment être incorporées dans des catégories d'ondes ou traitées par dessous la jambe ? Ces causes, diverses par ailleurs, ne jouent-elles pas un grand rôle précisément pour la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche, sans se reproduire nécessairement partout ? Et surtout : a-t-on le droit de parler d'ondes longues à propos d'un mouvement qu'en somme, M. Saitzew n'étudie qu'entre 1922 et 1931, donc d'un fragment de courbe dont on ne connaît le prolongement ni dans le passé ni dans l'avenir ?

Tout cela n'empêche que son étude et celle de M. Reithinger, quelque sujettes à caution qu'elles puissent être toutes deux quant aux détails, ont le grand mérite de fixer l'attention sur un problème que l'économie classique s'est montrée inadéquate à traiter comme il convient, ou même à estimer à sa juste importance. J'entends par là le problème des causes structurelles et particulièrement des causes technologiques du chômage, que M. Saitzew résume comme suit dans son aspect concret : « Depuis 8 ou 10 ans, le chômage monte en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Autriche, indépendamment des interruptions saisonnières ou des oscillations à ondes moyennes et irrégulières, selon une vague longue ou tout au moins plus longue. Cette ascension est plus abrupte en Allemagne, un peu moins en Autriche et le moins en Angleterre, où d'autre part le chômage à ondes longues était le plus considérable au début de la période examinée. Par conséquent, la part du chômage à ondes longues dans le chômage total (toujours par comparaison avec les phases analogues déterminées par les ondes plus courtes) est en voie d'accroissement. En septembre 1931, cette part (y compris le chômage constant) comporte en Allemagne 58 p. c. du chômage total, en Grande-Bretagne 57 p. c., en Autriche 66 p. c. Quelque approximatifs que puissent être ces chiffres, ils prouvent avec une clarté suffisante... le danger économique du chômage à ondes longues, c'est-à-dire essentiellement structurel. »

M'est avis cependant que pour éviter l'équivoque d'une interprétation trop large et trop imprécise de la notion des ondes longues et des causes structurelles, il faudra avant tout continuer à avancer dans la voie

où s'est engagé M. Reithinger. La vague de fond du chômage technologique, qui a commencé à monter dès avant la crise de 1929 et qui est parmi ses causes déterminantes, est le seul phénomène de cette série qu'on puisse situer d'une façon tant soit peu exacte dans un rapport de causes économiques chiffrables à effets économiques également chiffrables. C'est avant

tout ce phénomène-là qu'il faudra serrer de plus en plus près si l'on veut établir scientifiquement, par exemple, la réduction des heures de travail qu'il faudrait pour empêcher qu'à production égale, le bienfait de l'augmentation de la productivité se traduise par le mal d'une augmentation proportionnelle du chômage.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(JUIN-JUILLET 1932)

APERÇU D'ENSEMBLE.

Parmi les divers sujets de préoccupations que nous donne actuellement la situation économique générale du pays, il en est un qui demande une solution aussi prompte et aussi complète que possible : c'est l'état difficile de nos finances publiques.

Si la crise a diminué les ressources du Trésor tandis que les charges du budget augmentent, si la carence allemande aggrave les difficultés, celles-ci ne sont pas insurmontables. Le budget pour l'exercice 1933 sera établi en tenant compte de ces situations. Les différents départements préparent en ce moment leurs positions. Elles seront passées au crible de la plus sévère critique. Il ne faut pas oublier, néanmoins, qu'un tiers à peu près du budget est absorbé par les charges de la dette publique, qui sont incompressibles, sauf dans l'hypothèse où l'on pourrait procéder à certaines conversions. Un autre tiers est affecté aux charges sociales de toutes sortes qui incombent à l'Etat. Ici aussi, en pleine crise, et même compte tenu de la baisse du coût de la vie, on ne peut envisager des réductions sensibles. Il reste donc un tiers des dépenses qui est destiné aux besoins ordinaires de l'Etat. C'est sur ces dépenses-là qu'il faudra surtout tâcher de faire des économies.

Si le gouvernement peut ordonner son prochain budget de manière à atteindre, ou à peu près, l'équilibre effectif des recettes et des dépenses, du même coup la question de Trésorerie sera réglée.

Dans l'étude des mesures propres à rétablir cet équilibre, il y aura lieu de tenir compte de la cause primordiale du déficit. Avant 1926, le problème budgétaire était dominé par la dépréciation de la monnaie entraînant une hausse des prix intérieurs. Les dépenses augmentaient plus vite que les recettes parce qu'une bonne partie des impôts était à rendement lent, c'est-à-dire que l'on payait en 1925 l'impôt sur le revenu et la supertaxe sur la base des revenus nominaux réalisés l'année précédente.

A présent, le problème est différent. La cause initiale n'est plus le change, mais la crise économique. La diminution des revenus individuels qui se prolonge depuis deux ans déjà, et s'accroît, réduit proportionnellement ceux de l'Etat. Dans ces conditions on ne peut espérer que des surtaxes soient d'une efficacité réelle. C'est surtout dans le sens de la déflation budgétaire, c'est-à-dire des économies, qu'il faut opérer.

En semblable matière, les réformes sont difficiles à réaliser. Elles nécessitent beaucoup de fermeté et beaucoup de discernement. Elles sont aussi à longue échéance car elles entraînent une révision de l'armature administrative. On comprend que M. Renkin estime qu'il lui faudra certainement deux mois encore avant de pouvoir présenter le prochain budget.

L'empressement avec lequel l'épargne publique a répondu à l'émission d'un premier emprunt intérieur, la réussite de l'émission actuellement en cours de l'emprunt de 1 milliard de francs du Crédit Communal, garanti par l'Etat, témoignent de sa confiance dans la solidité du franc et du crédit public.

Un autre grave problème posé devant l'opinion, c'est la situation qui s'est développée depuis quelques semaines dans les districts miniers du Hainaut et qui s'est traduite brusquement par une grève. Pour faire comprendre cette situation, nous allons rapidement esquisser une chronologie des événements.

Pour beaucoup, les origines de la grève qui a éclaté au début de juillet dans le Borinage, restent encore obscures. Il est certain que les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée sont faites pour jeter un certain trouble dans les esprits car, ayant semble-t-il obtenu satisfaction sur les revendications qu'ils avaient formulées tout d'abord et ayant reçu l'avis des chefs syndicalistes de reprendre le travail, les mineurs — ou tout au moins un très grand nombre d'entre eux — sont restés en grève et ont présenté des revendications nouvelles.

Voici les faits.

A la fin de mai, une petite grève locale au *Charbonnage belge* à Frameries s'est tout d'abord déclanchée sur l'annonce d'une baisse de salaires de 5 p. c. Puis le 19 juin, la mise en vigueur d'un nouveau barème accepté cependant par le Congrès national des Mineurs, provoquait la cessation du travail dans sept charbonnages importants.

Les dirigeants socialistes, soucieux d'éviter à leurs affiliés la cruelle épreuve d'une grève et les durs sacrifices qu'elle comporte pour eux, essayèrent de négocier et purent croire un moment avoir évité le recours à ce moyen ultime. Mais un incident surgit au *Charbonnage du Levant du Flénu*, qui envenima le conflit. Le 2 juillet, la Centrale des Mineurs borains se réunit et vota une proposition de grève — qui devait commencer le 6 juillet — ayant pour objet : 1° la répartition du travail entre les ouvriers de la région et

2° la stabilisation des salaires jusqu'au 31 octobre 1932. La première mesure devait avoir pour effet de rendre du travail aux mineurs se trouvant alors en chômage complet; la seconde, de mettre fin aux baisses de salaires et aux reprises de glissements.

A l'initiative du gouvernement, une commission paritaire spéciale fut chargée d'examiner le conflit. Elle établit le 6 juillet une formule d'accord qui peut se résumer ainsi : les patrons s'engagent à n'embaucher que des travailleurs belges ou des travailleurs étrangers dont la famille est fixée en Belgique, ce qui impliquait que non seulement les grévistes mais les chômeurs complets seraient repris. Le travail serait réparti également entre tous. Evidemment, ils ne travailleraient qu'une partie de la semaine, mais les jours de chômage seraient indemnisés par le Fonds de crise. Les patrons subordonnaient leur adhésion à ce programme à la condition que cet embauchage général n'augmentât pas leurs charges sociales. Quant à la stabilisation des salaires, les délégués des patrons l'acceptaient, mais jusqu'au 1^{er} août seulement.

On croyait ainsi avoir trouvé un terrain d'entente et un délai suffisant pour discuter la grosse question de la stabilisation des salaires. Aussi le Comité de la Centrale des Mineurs proposa-t-il, à l'unanimité, l'acceptation des propositions de la Commission. Elles furent cependant repoussées par les sections locales.

Dès ce moment, la grève prend un caractère plus violent. Des cortèges se forment. Des incidents de rue éclatent et se multiplient. En plusieurs endroits la gendarmerie doit intervenir.

Le 8 juillet la grève s'étend par solidarité, du Borinage, aux bassins du Centre et de Charleroi. Le travail cesse dans certaines usines métallurgiques, de construction mécanique, de céramique. Le lendemain la grève est générale dans les trois bassins industriels du Hainaut. Les échauffourées deviennent plus nombreuses, les interventions de la gendarmerie plus énergiques. On compte quelques blessés, un ou deux tués. Le gouvernement se décide à appeler les troupes sur place, les manifestations prenant parfois un caractère d'émeute.

Evidemment, des éléments troubles se sont mêlés aux grévistes et les communistes profitent des circonstances pour tâcher de renforcer leur parti. Le château d'un directeur d'usine est pillé et incendié. D'autres méfaits sont commis.

Cependant, les membres du conseil général du P. O. B. et de la commission syndicale lancent un appel aux grévistes, dans lequel, après avoir demandé aux ouvriers qu'ils fassent la grève avec méthode et discipline, suivant les mots d'ordre régulièrement délibérés dans les assemblées syndicales, ils répètent les deux grandes revendications auxquelles il faut selon eux borner la grève actuelle :

« 1° En aucun cas, aucune baisse de salaires ne peut plus être envisagée, même sous forme d'une augmentation du prix du pain;

» 2° Répartition, équitable et solidaire, du travail entre tous les salariés. »

L'allusion faite à l'augmentation possible du prix du pain vient de ce que le gouvernement, sur la proposition du Ministre de l'Agriculture et pour venir en aide aux cultivateurs de froment, avait l'intention de déposer un projet de loi établissant à leur profit un droit de quinze francs aux cent kilos de farine, ce qui équivalait à une augmentation de quinze centimes au kilo du prix du pain. Ce fut, du reste, un tollé si général, que le projet fut abandonné. De ce côté donc les ouvriers ont satisfaction.

L'effervescence ne se calme pourtant pas. La grève s'étend toujours, les émeutes sont nombreuses, parfois sanglantes. La troupe doit intervenir plusieurs fois.

Le 12 juillet a lieu une interpellation à la Chambre sur les mesures prises par le gouvernement pour régler le conflit. Des discours modérés sont prononcés par les représentants des trois partis, en suite de quoi un ordre du jour est adopté, reconnaissant la nécessité de tenir compte de la situation très pénible des mineurs.

D'autre part, le conseil général du P. O. B. et le Comité de la Commission syndicale font un pressant appel à leurs affiliés pour qu'ils ne se laissent pas entraîner par les éléments communistes à des excès inutiles.

Le lendemain, la Commission nationale mixte arrive à un accord, portant sur les points suivants : 1°) stabilisation des salaires, y compris les reprises de glissements jusqu'au 1^{er} novembre 1932; 2°) dans le Borinage : réembauchage de l'ensemble du personnel sans aucun préjudice pour les mineurs, en établissant un roulement suivant certaines modalités à fixer entre patrons et délégués ouvriers; 3°) pour les autres bassins, tendant vers le même but, une solution serait recherchée à bref délai.

A partir de ce moment la situation paraît moins tendue.

Les travaux d'entretien peuvent s'exécuter normalement, soit par des ouvriers réquisitionnés, soit par des troupes du génie. Le ravitaillement des centrales électriques et des entreprises privées qui, sans combustible, seraient condamnées au chômage, se fait sans trop de difficultés.

Le 15 juillet, le Conseil général du P. O. B. décide la reprise du travail, les patrons de la sidérurgie et de la construction mécanique ayant, dans une pensée d'apaisement et malgré la gravité de la crise, décidé de suspendre les diminutions de salaires récemment affichées et de ne plus modifier les salaires avant le 1^{er} novembre 1932. En conséquence les dirigeants socialistes invitaient « les travailleurs de tout le pays et de toutes les industries à reprendre le travail dès le lundi 18 juillet, avec calme, ensemble et discipline ».

Si ce mot d'ordre fut écouté dans la métallurgie et dans les carrières, il le fut moins dans les charbonnages, où le travail ne fut pas repris, les mineurs exigeant le relèvement immédiat de certains salaires trop peu

élevés, selon eux, pour constituer un minimum vital acceptable, et demandant la mise en vigueur d'une nouvelle convention des salaires, basée sur l'index et non plus sur le prix du charbon. Les patrons n'ont pas accepté de discuter ces propositions, rappelant les décisions prises antérieurement par la Commission nationale mixte, que nous avons citées plus haut, et qui furent accueillies favorablement par les délégués ouvriers.

Sans aucun doute, l'énoncé des revendications nouvelles par certains groupes de grévistes a quelque peu désorienté les dirigeants socialistes, qui, déjà, avaient été un peu débordés par les événements.

Qu'il y ait eu une poussée communiste, à la faveur du mouvement de grève et des manifestations publiques qu'il comporte, cela n'est pas douteux. Mais que

l'action moscoute ait été très efficace, l'est plus. Malgré quelques violences, quelques altercations, la grève n'a pas eu, dans l'ensemble, un caractère révolutionnaire. Les ouvriers, comme leurs dirigeants, sont conscients du marasme de la production et savent que les patrons ne sont pas responsables de la situation.

On se demande cependant si les moyens employés en ce moment par les ouvriers sont les plus efficaces. Il est à croire, que les chefs syndicalistes eux-mêmes n'en sont pas convaincus et l'avis donné par deux fois de reprendre le travail, montre bien que c'est à leur corps défendant qu'ils négocient dans les conditions actuelles.

Quoi qu'il en soit, il est souhaitable que l'on puisse très rapidement arriver à s'entendre. Les patrons ont mis beaucoup de bonne volonté à accepter les revendications essentielles des mineurs. Ils ne refusent pas de discuter celles qu'on leur soumet encore, mais ils réclament avec raison le même esprit de conciliation de la part des ouvriers et, en premier lieu, la reprise du travail. L'arrêt prolongé de l'extraction, même en considérant l'intensité de la crise charbonnière, présente des inconvénients graves non seulement pour les exploitants des mines, mais pour les mineurs eux-mêmes. Il serait bien regrettable que ceux-ci ne s'en persuadent pas.

* * *

Parmi les autres événements qualifiés de la période que nous examinons, on ne pourrait oublier le vote par les Chambres de la loi promulguée le 19 juillet 1932, entérinant la convention avenue entre l'Etat et la Banque Nationale pour couvrir celle-ci de la perte essuyée sur son portefeuille en livres sterling, lors de la dépréciation de la monnaie anglaise.

Cette convention est assez différente d'un premier projet élaboré en 1931. Elle prévoit d'une part la garantie de l'Etat sous forme d'obligations, ne portant pas intérêt, remises à la Banque pour un montant égal à l'évaluation de la perte et, d'autre part, un mécanisme d'amortissement de cette perte, au moyen d'un versement unique de la Banque, d'un montant de 60 millions de francs, des intérêts semestriels produits par les fonds publics que la Banque est autorisée à ac-

quérir en contre-valeur des livres sterling et d'un montant égal à 10 p. c. du solde répartissable des bénéfices annuels après paiement aux actionnaires d'un dividende de 6 p. c., et l'affectation sur l'excédent, de 10 p. c. à la réserve et 6 p. c. au personnel.

On espère ainsi amortir entièrement la perte dans un délai d'environ dix années. Les lecteurs trouveront plus loin le texte intégral de la loi et de la convention annexe (1).

Le débat autour de cette convention a été parfois assez vif.

Dans le rapport très détaillé qu'il a rédigé au nom de la Commission des finances de la Chambre, M. Brusselmans a examiné toutes les objections à la lumière des textes invoqués. Il a montré ainsi que la Banque est toujours restée dans les limites de son mandat et que la politique monétaire suivie par ses dirigeants était conforme aux intérêts du pays et de la sécurité du belga.

Ayant répété les termes de la convention de 1926 réglant les rapports entre l'Etat et la Banque Nationale en ce qui concerne la répartition du produit des devises gérées par la Banque et donné les passages essentiels de la correspondance mettant au point l'application de cette convention, M. Brusselmans justifie le maintien d'un poste de devises en dehors de l'encaisse, poste sur lequel la perte en livres a été faite, et convient que les risques de change incombaient à l'Etat.

Et plus loin après avoir dans un tableau montré les augmentations progressives des avoirs-or et la réduction, dans la limite du possible, des avoirs en devises, M. Brusselmans ajoute : « A partir du moment où la livre commence à causer certaines inquiétudes dans les milieux internationaux, la Banque Nationale passe délibérément de la livre au dollar.

» Ce dernier mouvement est surtout remarquable. Ceux qui sont au courant des difficultés que pouvaient procurer ces opérations apprécieraient particulièrement les résultats d'une politique qui permit huit mois précédant la crise de ramener les avoirs en livres de 22 millions à 12 millions de livres. » On constate en effet que le pourcentage des livres, des dollars et des francs français par rapport à l'ensemble des devises était, au 25 décembre 1930, comme suit :

Livres	64.46 %
Dollars	34.66 %
Francs français	0.88 %

tandis qu'au 17 septembre 1931, c'est-à-dire immédiatement avant la suspension de l'étalon-or en Grande-Bretagne, ces pourcentages s'établissaient ainsi :

Livres	35.61 %
Dollars	61.83 %
Francs français	2.56 %

« Ce résultat fut atteint contre vents et marées. En effet, tout tendait constamment à annihiler les efforts de la Banque et à relever la proportion des livres au

(1) Cfr. également : « Projet de loi approuvant la convention conclue le 19 février 1932 entre l'Etat et la Banque Nationale de Belgique. — EXPOSÉ DES MOTIFS », *Bulletin* n° 5, vol. I, 10 mars 1932, p. 154.

détriment des dollars : 1° les deux tiers du commerce extérieur de la Belgique sont faits en livres; 2° notre Trésorerie a besoin annuellement, pour assurer le service des emprunts, d'environ 300 millions de francs en livres et d'environ 1 milliard de francs en dollars; 3° dans le courant de 1930, nous avons remboursé anticipativement deux emprunts aux Etats-Unis. La Banque dut fournir à la Trésorerie environ 1 1/2 milliard de francs en dollars; 4° étant donné la faiblesse de la livre et le souci de nos obligations de solidarité internationale, nos achats d'or — 1.200 millions de francs du 25 juin 1930 au 25 juin 1931, un autre milliard du 25 juin 1931 au 17 septembre 1931 — devaient se pratiquer principalement à New-York et à Paris, accessoirement à Londres; 5° enfin de nombreuses considérations et surtout nos obligations internationales nous interdisaient de gêner la devise anglaise. Nous devions mettre à profit les occasions toujours plus rares et plus fugitives où la livre se présentait en bonne posture pour effectuer nos ventes.

» La solidarité internationale en matière financière n'est pas un vain mot. Elle s'est manifestée à plusieurs reprises et de façon éclatante dans le courant des dernières années.

» Que ceux qui sourient à ce mot de solidarité internationale se rendent compte du fait que le respect de ce devoir d'assistance mutuelle est en dernière analyse le plus sûr garant de nos propres intérêts. »

Et M. Brusselmans conclut ainsi : « En toute sincérité, si nous nous replaçons dans le cadre des événements pendant lesquels s'est déroulée cette politique, qu'il est si facile de critiquer après coup, je n'hésite pas à déclarer que la Banque Nationale a agi de la seule façon dont elle pouvait et devait agir. »

Les Chambres ont ratifié cette façon de voir.

L'INDUSTRIE.

LA HOUILLE.

La grève dont il a été question autre part a immobilisé tous les charbonnages belges pendant quelques jours et immobilise encore en ce moment un grand nombre d'entre eux-ci. Seul le bassin du Limbourg a repris le travail; dans le bassin du Sud, la situation varie de charbonnage à charbonnage, la plupart des puits n'ayant qu'un personnel réduit suffisant pour assurer l'entretien; ceci est surtout le cas dans le Borinage, où les troubles ont éclaté en premier lieu.

Les chiffres manquent encore pour déterminer les répercussions de la grève sur la situation des stocks de charbon. Il est vraisemblable que ceux-ci auront diminué quelque peu, car certaines mines ont pu disposer du personnel nécessaire pour le chargement et le bassin du Nord n'a guère été immobilisé; le chômage de deux jours par semaine y avait même été supprimé, sur annonce de la grève du Borinage, avant que la grève n'y éclatât à son tour. L'approvisionnement des services publics est assuré partiellement par les soldats. Malgré l'arrêt presque complet des expéditions, l'industrie et le commerce n'ont pas encore

souffert de pénurie de charbon et les contingentements n'ont pas dû être élargis pour faire face à leurs besoins; leurs propres stocks sont cependant entamés et ceci est un potentiel de demande accumulé pour le jour où le travail reprendra. Espérons qu'on en profitera pour diminuer sensiblement les stocks, car une réduction des charges financières sera bienvenue pour les charbonnages et facilitera la solution des questions sociales pendantes, lorsque celles-ci se poseront de nouveau le 1^{er} novembre.

Au moment où la grève est intervenue, l'industrie charbonnière n'était pas encore parvenue à équilibrer son extraction et l'écoulement du charbon, malgré la réduction d'environ 15 p. c. de la production et les contingentements. A partir de la fin de mai, les stocks dépassaient quatre millions de tonnes.

Il est trop tôt pour déterminer à quelles conditions le travail pourra être régulièrement repris. Mais les propositions du gouvernement, acceptées par les patrons, comprennent la stabilisation des salaires jusqu'au 1^{er} novembre 1932, la révision des salaires les plus bas et l'établissement d'un roulement pour répartir le travail entre tous les ouvriers. Ce dernier système existait déjà dans le Centre, mais non dans le Borinage, où des renvois d'ouvriers avaient eu lieu de divers côtés peu de temps avant la grève. Entre autres choses, les ouvriers réclament la suppression définitive du système actuel de calcul des salaires, qui fait intervenir le charbon pour un quart et le coût de la vie pour les trois quarts dans le calcul. Ce n'est cependant pas de ce système, mais de la reprise des « glissements » de primes extraconventionnelles accordées au cours des dix dernières années qu'est né le conflit.

Le marché du charbon reste faible pour les qualités industrielles, tandis que la demande se maintient bien pour les qualités domestiques. En charbons industriels, les prix n'ont pas l'uniformité que la réglementation du comptoir des ventes devait leur conférer. Une revue spéciale signale qu'une catégorie des charbons, qui sert de base à la fixation du prix de l'électricité et est cotée 112 francs, peut s'obtenir à moins de 30 francs.

Le taux du contingentement des exportations en France est porté de 60 à 70 p. c., mais l'augmentation n'est accordée qu'aux charbonnages qui ont pris l'engagement d'exporter en charbons domestiques le même tonnage que pendant la période de référence. Les charbons domestiques sont largement utilisés en France et certains charbonnages avaient une tendance à utiliser de préférence les licences obtenues à l'exportation des charbons industriels, plus difficiles à vendre en Belgique.

L'assemblée extraordinaire du 17 juin des Charbonnages du Levant du Flénu a voté la fusion de la société avec la Société des Charbonnages des Produits du Flénu par voie d'apport à cette dernière de toute sa situation active et passive, rien excepté ni réservé, contre remise de 25.200 actions sans désignation de valeur nominale, à répartir entre les actionnaires à

raison de trois actions Produits du Flénu pour une action Levant du Flénu.

La société des Charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamp vient de mettre en vente sa cité ouvrière de Bouvy qui comprenait 145 maisons; cette décision se justifie par le fait que l'extraction est actuellement assurée uniquement par le siège de Saint-Vaast, situé à une certaine distance du quartier de Bouvy. Une nouvelle cité a été créée près du siège de Saint-Vaast et sera développée au fur et à mesure des besoins.

Dans le bassin de Liège, on signale la mise en liquidation des Charbonnages de L'Arbre Saint-Michel, à Mons-lez-Liège, les conditions d'exploitation étant devenues impossibles.

Alors que les exportations de charbon ont fortement baissé pendant les deux semestres considérés, celles de coke se maintiennent intégralement, malgré la moindre demande de notre meilleur client, la France; à noter le développement des envois de coke vers la Suède.

LES MÉTAUX ET LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

Sidérurgie.

En sidérurgie, la diminution de la production de l'automne et de l'hiver derniers est nettement enrayée; aux hauts fourneaux les derniers chiffres avant la grève indiquent que l'activité s'est maintenue depuis le mois de janvier; les laminoirs, qui sont plus particulièrement atteints par la crise, ont même enregistré depuis le début de l'année un regain d'activité, surtout de mars à avril.

La grève houillère avait affecté la production de juillet, car dans le Hainaut les ouvriers métallurgistes ont été débauchés et l'on a dû arrêter l'exploitation devant l'émeute, du 8 au 18 juillet. Le travail ne reprend que lentement, mieux cependant que dans les mines. Les hauts fourneaux ont pu être bouchés et les aciéries ont pu être arrêtées sans causer de dégâts importants au matériel, mais la remise en exploitation normale demande évidemment un certain délai. La sidérurgie du pays de Liège n'a pas été affectée par la grève.

Le marché métallurgique avait manifesté, en fin juin, une tendance à la résistance. Cette fermeté ne se maintint pas au début de juillet et de petites concessions sur les prix furent encore faites. L'arrêt du travail par suite de la grève a poussé les acheteurs à couvrir leurs commandes. Il s'en est suivi une amélioration qui ne s'est pas maintenue entièrement jusqu'à la fin du mois.

Les usines arrêtées ayant repris le travail recherchent à nouveau les commandes. Le sentiment général étant un peu meilleur, les cotations conservent cependant une partie de l'avantage acquis.

Il y a de temps à autre quelques affaires intéressantes sur le marché résultant sans doute de réapprovisionnements devenus indispensables des grossistes de l'étranger — le début de juillet en a connu certaines à destination des pays scandinaves et de l'Extrême-

Orient — mais ce n'est jamais là qu'un feu de paille; il est sans doute exact que des stocks normaux n'existent plus nulle part, mais personne ne peut dire, dans l'état actuel d'incertitude politique et sociale, quand un revirement sérieux et surtout durable se produira. Les dernières semaines ont été plus calmes.

L'approvisionnement des usines du Centre n'est pas compromis, pour le moment, par la grève des charbonnages.

Une société des environs de Charleroi avait décidé, en juin, de cesser l'exploitation d'une de ses divisions; à cet effet, elle avait remis préavis à 1.200 ouvriers. L'activité des usines est très inégale, l'une d'elles maintenant, à la veille de la grève, tous ses hauts fourneaux en activité.

L'application des droits d'entrée de 33 1/3 p. c. en Grande-Bretagne sur les produits métallurgiques a causé un moment de stagnation dans les commandes. Mais ce fait s'explique par les gros approvisionnements qui avaient été faits et actuellement le courant d'affaires reprend sur une échelle modeste, qui semble devoir s'amplifier; les prix sont évidemment affectés, mais il apparaît que les droits n'empêchent pas les transformateurs anglais de s'approvisionner chez nous.

En fait de cartels, signalons d'abord que le cartel belge des fontes phosphoreuses de moulage est prolongé jusqu'à la fin de l'année courante. Ce comptoir avait été prolongé à différentes reprises dans les derniers temps pour des délais très courts d'un mois. La dernière prorogation prenait fin au 30 juin courant. D'une façon générale, les prorogations provisoires étaient devenues nécessaires parce que la constitution de l'entente française pour fonte de moulage se faisait attendre. En effet, le comptoir belge, comprenant tous les producteurs de fonte français ne pouvait être définitivement reconstitué tant que l'entente intérieure française n'était pas réalisée, laquelle présuppose un front unique des producteurs français.

Les prorogations à intervalles très rapprochés s'expliquaient par le fait qu'on s'attendait à une reconstitution assez rapide de l'entente française, ce qui ne s'est pas produit. On a donc abandonné la ligne de conduite suivie jusqu'ici et le comptoir belge des fontes phosphoreuses de moulage a été prorogé jusqu'au 31 décembre prochain.

Le cartel international de l'acier n'est toujours pas reconstitué, mais les pourparlers se poursuivent d'une manière qu'on dit satisfaisante; les producteurs belges seraient à peu près d'accord quant à la répartition entre eux de la quote-part de la Belgique. On a critiqué, à cette occasion, l'attitude de certaines usines belges, capables de maintenir une production plus élevée que leurs concurrentes belges et étrangères. A cause d'un outillage particulièrement excellent, leur prix de revient est le plus bas et, en temps de crise, cet avantage se trouve accentué par le fait que cet outillage travaille normalement. Il est assez naturel que les dirigeants ne veuillent pas sacrifier ce privilège délibérément et peut-être mettre leurs usines en perte par un travail au ralenti, qui les mettrait en

déficit aux prix actuels de vente. Rappelons d'ailleurs que si les cartels ont leurs avantages indéniables, la concurrence en a d'autres qui ne sont point négligeables et qu'en temps de crise l'assainissement se fait notamment par l'élimination des plus faibles; c'est là une évolution que les cartels tendent évidemment à contrarier. Bref, si les efforts de collaboration sont louables, on ne doit pas oublier que dans notre régime, qui est en principe de liberté économique, l'accord doit rester volontaire; il n'y a pas lieu de taxer d'intransigeance ceux qui désirent rester en dehors, soit par principe, soit à cause des modalités proposées.

Le cartel international des rails a ramené ses prix de £ 5-17-6 à £ 5-10-0 à la tonne.

Le cartel international du fil-machine, réuni récemment à Bruxelles, a décidé d'adapter de plus près la politique de vente de son comptoir aux circonstances actuelles. La concurrence des « outsiders » sera combattue en n'établissant plus des prix de vente unitaires valables pour tous pays.

Suivant des informations de l'étranger, la Société Lorraine Minière et Métallurgique (anciennement « Röchlingsche Carlshütte ») à Diedenhofen a cédé sa participation (environ 1/4) dans la société minière Société des Mines de Valleroy (fours Longwy-Briey) pour 16 millions de fr. à la Société métallurgique belge de la Providence. Les mines doivent contenir 40 millions de tonnes de minerai à 33 p. c. La valeur des installations minières est estimée à 100 millions de francs.

Au point de vue salaires, les usines sidérurgiques ont accepté, lors de la grève, de stabiliser ceux-ci jusqu'au 1^{er} novembre. Les diminutions, de 5 p. c. en deux étapes, affichées le 1^{er} juillet, n'ont pas été mises à exécution.

Construction mécanique.

Dans le Hainaut, la construction mécanique a été affectée par la grève générale du mois de juillet, mais le travail a été repris assez rapidement. Comme en sidérurgie, les salaires ont été stabilisés jusqu'au 1^{er} novembre et les diminutions affichées ont été suspendues. Il n'y a pas eu de grève dans les autres parties du pays.

Dans les ateliers, la situation se maintient péniblement, vu la persistance de la pénurie d'ordres quelque peu substantiels à destination de l'étranger. Une société, bien équipée et qui avait encore fait récemment d'importantes demandes d'outillage, se voit contrainte d'envisager la liquidation par suite de circonstances financières spéciales et a remis le préavis à son personnel « employés ».

On annonce que la troisième fourniture de matériel roulant à passer par la Société Nationale des Chemins de fer Belges et comportant 85 voitures-fourgons et 15 fourgons sera mise en adjudication incessamment; cette commande sera la bienvenue pour les firmes secondaires non encore pourvues jusqu'ici: il est toutefois à noter que la commande initiale a été réduite de moitié.

Les bilans au 30 juin dernier auront meilleure allure qu'on ne l'avait craint; l'exécution des travaux de longue haleine a vraisemblablement profité des diminutions successives du coût des matières premières et de la rémunération de la main-d'œuvre.

En matériel roulant, on peut dire qu'en ce moment les usines sont pratiquement alimentées exclusivement par l'intérieur et la colonie; on estime que l'activité, au rythme actuel, ne dépasse pas le quart de la capacité de production, eu égard à l'outillage. Cette proportion, qui peut apparaître au premier abord comme exagérément réduite, s'explique si l'on tient compte du suroutillage de nos ateliers depuis la guerre; plusieurs nouvelles usines ont été créées et le matériel ancien a partout été augmenté, de sorte qu'à aucun moment depuis 1918, les établissements de l'espèce n'ont jamais tous travaillé simultanément à plein.

Dans l'industrie armurière, on constate une réduction de plus en plus marquée au banc d'épreuve des armes à feu.

Zinc.

Dans l'industrie du zinc, on signale une légère diminution des stocks et une petite reprise des prix; mais l'activité reste très réduite. En attendant, on continue à mettre au point de nouveaux perfectionnements de l'outillage, notamment des fours de réduction de type récent et de nouveaux transports mécaniques, ainsi qu'une électrification plus complète.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE.

Dans le Limbourg, nous notons que les usines à gélatine marchent bien. Par contre, une société, qui était en pourparlers en vue de fusion à cause de ses difficultés financières, s'est vue obligée de demander un sursis de paiement; elle a des ordres importants en carnet. Une autre usine, récemment mise en marche, a pu terminer son premier exercice social dans des conditions satisfaisantes.

D'après une étude de la « Compagnie Belge pour l'Industrie », le commerce belge de matières azotées s'établirait comme suit depuis quatre ans :

Eléments des échanges extérieurs	1928	1929	1930	1931
	(En milliers de tonnes)			
Importations	44,8	43,2	40,9	52,3
Exportations	7,2	16,0	20,3	40,7
Excédent des importations sur les exportations	37,6	27,2	20,6	11,6

Si l'on décompose ce total, on peut découvrir les mouvements commerciaux suivants :

1° la consommation de nitrate de soude du Chili s'est bien maintenue de 1928 à 1930 et a augmenté en 1931;

2° le sulfate d'ammoniaque est notre principal produit d'exportation depuis trois ans, alors que précé-

déjà nous en importions; les exportations nettes passaient de 4.100 tonnes en 1929 à 8.800 tonnes en 1930 et à 21.100 tonnes en 1931;

3° en 1931, la production belge était : 237.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque, contre 256.000 tonnes en 1930 et 131.000 tonnes en 1929; 9.000 tonnes de cyanamide, contre 12.500 tonnes en 1930 et 2.500 tonnes en 1929; 12.500 tonnes de nitrate d'ammoniaque; 10.000 tonnes de nitro-chaux;

4° la consommation apparente de l'agriculture belge est, pour le sulfate d'ammoniaque : de 170.800 tonnes de matières épandables en 1929; de 212.200 tonnes en 1930; de 131.900 tonnes en 1931; pour la cyanamide : de 44.300 tonnes en 1929; de 43.700 tonnes en 1930; de 27.400 tonnes en 1931.

LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

Dans les carrières de Soignies, le chômage partiel d'un ou deux jours par semaine continue à être appliqué. La diminution de salaires de 2 p. c. prévue pour le 1^{er} juillet n'a pas été appliquée.

A Lessines, il y a un léger mieux dans la situation, mais il resterait 900 hommes inoccupés. On discute l'établissement d'un roulement pour le travail. La fabrication porte surtout sur les pavés, dont la production a peu diminué; l'écoulement en est plus facile que celui des concassés. La production de ces derniers est réduite de moitié, paraît-il. En fait de pavés, la concurrence suédoise est très vive; malgré une réduction de prix de 25 p. c. sur l'an dernier, les pavés suédois sont encore offerts à des prix inférieurs et avec des crédits très longs.

Dans les carrières et usines de marbre du pays de Namur, le chômage est stationnaire, mais les ventes iraient encore en ralentissant. Une usine aurait donné le préavis à ses employés. Mais une autre entreprise fait des travaux préparatoires d'ouverture d'une nouvelle carrière et vient de se faire octroyer un nouveau droit de concession. Il en est encore une autre qui s'est fondée récemment, avec des capitaux français et qui occupe assez bien d'ouvriers aux travaux d'immobilisation.

La situation reste inchangée sur le marché du ciment Portland artificiel, tant à l'intérieur qu'à l'exportation. Le courant d'affaires saisonnier à l'intérieur est satisfaisant mais n'a plus l'ampleur de l'an dernier, tandis que l'exportation est calme, à des prix laissant beaucoup de vendeurs en perte; on a vendu 416.000 tonnes le premier semestre de 1932 contre 654.000 tonnes le premier semestre de 1931.

A l'intérieur, les prix restent bas et varient sensiblement d'une région à l'autre. Ils s'établissent en moyenne pour le pays aux environs de 110 francs la tonne.

A l'exportation, on cote suivant destination : un dollar ou francs français 28,50 par baril de 180 kg. fob Anvers, soit 6/- (base : 1 livre sterling = 26 belgas), par baril de 180 kg. fob Anvers.

Pour le mois de juillet, le rapport de la production effective à la capacité de production belge a été de

45,7 p. c. contre 52 p. c. pour le mois de juin et 46 p. c. en mai.

Quant aux expéditions, nos cimenteries ont pu écouler en juillet 45,5 p. c. de la capacité de production, contre 55 p. c. pour le mois précédent et 54,9 p. c. en mai.

Dans le bâtiment, l'activité reste satisfaisante d'une manière générale : c'est la note donnée à Louvain, Courtrai, Eecloo, Furnes, Huy, Mouscron, Roulers et Termonde. Dans l'une ou l'autre ville, on remarque une légère régression, mais partout l'on s'accorde à dire que l'activité est meilleure que dans les autres corps de métiers. Les statistiques des autorisations de bâtir des grandes villes confirment ces impressions. Le désir de nombreuses personnes de s'assurer la propriété d'un bien au soleil, à l'abri des risques des placements de capitaux, n'est pas étranger à l'activité actuelle des constructions.

LES VERRES ET LES GLACES.

L'industrie verrière a été, comme les autres, touchée par les troubles et le travail a été interrompu; la remise en activité a exigé une semaine. Aucun dégât n'a été commis aux installations.

Depuis le début de l'année, l'Union des Verreries Mécaniques a quatre fours en activité. Actuellement ils se répartissent comme suit : un à Damprémy, deux à Gilly et un à Jemappes. A la division du Centre, le four construit pour l'utilisation du procédé Pittsburgh devait entrer en production effective récemment. Malgré cette activité réduite, le stock est encore en augmentation, les commandes n'étant pas assez diversifiées pour absorber toutes les qualités.

A la suite d'une entente entre l'Union des Verreries Mécaniques Belges et la Société « Glaver », les pourparlers pour l'entente internationale se poursuivent avec succès. L'accord est obtenu avec la Tchécoslovaquie, principal concurrent, cherchant à écouler sa production à tout prix. Des négociations seraient également en bonne voie avec l'Allemagne. L'entente a pour objet la répartition des exportations de verres.

Les salaires en verrerie ont été stabilisés jusqu'au 14 novembre. Le roulement du personnel est établi depuis de longues années et fonctionne à la satisfaction réciproque des industriels et des syndicats. Une sixième équipe sera prochainement constituée et les ouvriers travailleront pendant quatre semaines et chômeront pendant deux semaines. Le travail sera ainsi réparti sur un plus grand nombre d'ouvriers.

Dans la gobeletterie, le second semestre de 1931 a encore été moins bon que le premier et le marasme sévit très fort. La réduction à 20 p. c. du droit d'entrée en Angleterre a provoqué quelques demandes, mais seules quelques spécialités sont expédiées jusqu'ici à des prix convenables : il faut tenir compte du fait que les stocks accumulés avant l'instauration du protectionnisme en Angleterre ne sont pas encore écoulés. Le courant d'affaires avec la France est plus satisfaisant, mais limité par les contingentements.

Les salaires ont été stabilisés jusqu'au 1^{er} novembre. Les employeurs se sont déclarés d'accord sur le principe du roulement du travail et continueront à l'appliquer dans la mesure du possible.

LE MEUBLE.

L'activité diminue dans tous les centres de fabrication des meubles, à savoir Ath, Malines et Eecloo. Dans cette dernière ville, les ateliers ont difficile à adapter leur fabrication de meubles anciens aux besoins de la Belgique, les marchés étrangers s'étant fermés.

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT.

Coton.

Le premier rapport du Département d'Agriculture des Etats-Unis au sujet de l'acréage, attendu avec impatience par le marché américain, a prévu une réduction de 9 1/2 p. c. sur les chiffres de l'an dernier et de 19,1 p. c. sur ceux de 1930, réduction dépassant quelque peu les prévisions officieuses du marché même.

Ce rapport n'a pas stimulé le marché, les conditions climatiques dans la zone cotonnière s'étant améliorées entretemps, et le marché à New-York n'a pas enregistré de grandes oscillations au cours du mois, les cours se retrouvant fin juillet à environ 25 points plus haut qu'au début du mois.

On assure cependant que les courtiers agissant à New-York pour le compte d'organismes dépendant du Farm Board ont, pendant les dernières semaines de juillet, vendu journellement de 8.000 à 15.000 balles.

La situation demeure inchangée en filature. Toutefois on n'a pas eu à enregistrer un nouveau ralentissement des affaires tel qu'on aurait pu le supposer à cette époque de l'année. Les expéditions demeurent suffisantes pour que le stock n'augmente pas et les besoins du tissage ont amené cette branche de l'industrie à traiter quelques affaires au cours de ces semaines.

Beaucoup de clients s'alimentent strictement au jour le jour et la moindre reprise provoquerait certainement un afflux d'ordres.

A l'exportation on note quelques affaires pour la Hollande.

Les prix demeurent nettement défavorables tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur.

Dans les tissages, la situation paraît plutôt s'être aggravée au cours des derniers mois. Les stocks et les difficultés rencontrées en matière de crédit poussent les tisseurs à vendre à des prix très bas. Cependant, l'activité continue, car les demandes ont souvent pour objet des tissus dont on n'a pas de stocks et dont la livraison est exigée dans des délais très courts.

Les milieux gantois ont été fort émus récemment par le résultat d'une adjudication du Ministère des Colonies pour de la cretonne militaire bleue, le marché ayant été adjugé à une entreprise de la colonie à des prix nominaux sensiblement plus élevés; une note officieuse du Ministère déclare que la différence de prix en faveur de l'offre belge la plus basse était

minime, si l'on tenait compte de tous les frais de transport jusqu'au Congo et que, dans ces conditions, des raisons spéciales ont dicté la préférence donnée à l'entreprise congolaise.

A Renaix, la situation générale reste déprimée et sans modification importante depuis quelques mois.

A l'exportation, Buenos-Ayres continue à fournir un chiffre d'affaires un peu plus satisfaisant que précédemment, et à payer sans entraves. Cependant, on est encore fort loin du chiffre des années qui ont précédé la crise.

Les affaires traitées avec la Perse par l'intermédiaire de deux importateurs établis à Bruxelles restent importantes mais peu rémunératrices.

Les restrictions de change maintiennent dans l'inactivité complète les marchés de l'Uruguay, du Chili, de la Turquie et de la Grèce. Aucune amélioration ne se manifeste dans le recouvrement des créances sur ce pays.

Les relations d'affaires avec l'Angleterre ne s'améliorent guère, contrairement à ce qui était espéré il y a quelques mois.

Dans les articles précédemment exportés en Angleterre, il faut distinguer ceux destinés à la consommation locale et ceux destinés à la réexpédition.

Les premiers, principalement des lainages, se heurtent à la concurrence locale, protégée par les droits d'entrée de 20 p. c. On estime en général qu'on n'est pas encore près du moment où cette barrière pourra être franchie.

Quant aux articles destinés à la réexportation — notamment des cotonnades et des gabardines, souvent réexportées après avoir été imperméabilisées — ils se heurtent à une concurrence généralement faible et en outre ils peuvent le plus souvent pénétrer en Angleterre en franchise temporaire. Les droits de douane n'ont donc aucune influence sur le commerce de ces articles; mais ce qui paralyse presque complètement leur commerce, c'est la désorganisation des marchés de réexportation, notamment la Norvège, la Suède et le Danemark, qui en absorbaient la majeure partie.

Les affaires avec l'intérieur du pays présentent un peu plus d'activité, mais il s'agit de l'activité toute saisonnière que comporte la campagne d'hiver qui bat son plein pendant les mois de juillet et d'août.

La société anonyme Alliance Renaisienne du Textile (tissage de soie artificielle) a porté son capital de 3.500.000 francs à 10.000.000 francs pour absorber la société anonyme Soie Artificielle de Dergneau, au capital de 3.000.000 francs (manipulation de la soie artificielle) et la société anonyme Anciens Etablissements Derudder Frères au capital de 10.000.000 francs (tissage de coton et de laine).

Laine.

Il y a plus de fermeté en laine qu'en coton, les ventes de Londres s'étant effectuées en hausse, tant en juillet qu'en juin, surtout pour les qualités inférieures. En juin on signalait même une meilleure alimentation des usines à Verviers, mais en juillet il

n'y a plus eu aucune amélioration. Les statistiques des conditionnements indiquent à quel point la production est réduite. Cependant, les stocks de produits finis chez les tailleurs, les commissionnaires en draperies et les fabricants sont très faibles.

Une société verviétoise a utilisé des réserves extraordinaires pour racheter en bourse 2.000 parts sociales sur 15.000 et réduire son capital en conséquence : le but de l'opération était de valoriser les parts restantes.

A Eecloo, il y a une amélioration dans le peignage, qui marche à 65 p. c. de capacité et également dans les tissages; il y a une légère diminution des commandes intérieures, mais les commandes d'origine hollandaise sont plus importantes.

A Saint-Nicolas, il n'y a aucune amélioration, ni dans les tissages ni dans la bonneterie. Il y a environ 8.000 chômeurs dans la région. Depuis le 15 mai les salaires, ramenés alors à 180 p. c. de la base de 1923, n'ont plus subi de changements. Les stocks sont peu importants.

A Mouscron, une reprise légère s'est dessinée notamment chez les fabricants de tissus d'ameublement en juin, mais ne s'est pas étendue en juillet. Quelques industriels ont des ordres en carnets qui leur assurent du travail et une activité suffisante pour un certain temps. Depuis quelques temps ce ne sont plus des ordres importants à livrer dans un délai rapproché, mais bien plutôt des petits ordres successifs, ce qui est bien préférable.

Chez les fabricants de tapis et en bonneterie, il n'y a pas non plus d'amélioration.

Dans la bonneterie pour bas, la reprise est assez sensible et la durée du travail est redevenue normale à peu de chose près.

Dans la région même, le chômage est en sensible régression. Le maximum atteint (9.000 chômeurs) est actuellement ramené à 6.500 dont environ 1.800 chômeurs complets.

Jute.

La situation en jute reste toujours faible quant aux prix; les filateurs ne disposent même pas d'une marge de 1 franc par kilogramme entre le prix net d'achat de la matière première et le prix brut moyen de vente du fil. Les tissages ont encore des ordres pour plusieurs mois, mais les prix sont extraordinairement bas.

En juillet, quelques ordres de sacs, émanant de l'intérieur du pays, ont entraîné des commandes de fils dont a bénéficié la région d'Iseghem.

Lin.

L'industrie du lin n'a pas été favorisée, comme les autres fibres textiles, d'un certain redressement des cotations des matières premières au cours du dernier mois. Cependant, les emblavements sont réduits cette année de 25 p. c., en Belgique comme en France et en Russie. Aussi est-ce le *statu quo* à Courtrai. Les bonnes et anciennes maisons continuent à jouir d'un courant faible mais régulier de commandes; il n'y a pas d'ordres en carnet pour plus de trois à quatre semaines. Les qualités de toiles demandées sont les plus ordinaires. Les stocks semblent en diminution.

A Roulers, on estime que l'activité actuelle des tissages peut être du tiers de la capacité de production.

A Gand et à Roulers, en raison de la grande restriction des affaires, les filateurs de lin et d'étope ont décidé de chômer au moins une semaine sur quatre; cette mesure a été appliquée pour la première fois en juin par certains établissements et en juillet par d'autres. Il est à remarquer qu'avant cette nouvelle restriction, la production était déjà réduite d'un tiers, sauf dans deux établissements qui travaillaient encore à plein. En juillet, il a été nécessaire de décider de porter le chômage à une semaine sur trois.

Soie artificielle.

Le contingentement des soieries a stimulé une amélioration de la demande en soies artificielles; il s'agit d'une évolution qui se dessinait déjà, les tissages belges ayant fait des progrès considérables dans la vente sur le marché intérieur. D'autre part, la soie artificielle est très facile à tisser et diverses entreprises s'y sont adonnées lorsque leurs débouchés normaux venaient à manquer.

Dans la production de la soie artificielle, le grand fait récent à signaler est l'aboutissement des négociations en vue de la cartellisation, nationale et internationale.

L'Union des Fabriques belges de Textiles artificiels (Fabelta) a été constituée au capital de 130 millions de francs. Les coefficients suivant lesquels seront réglées les participations des sociétés fondatrices dans le capital de la Fabelta sont fixés aux pourcentages suivants : Viscose (Alost), 33,5 p. c.; Tubize, 30 p. c.; Obourg, 23,25 p. c.; la Seta (Ecaussinnes), 7,12 1/2 p. c.; Sadsa (Schcoten), 6,12 1/2 p. c. Le total des créances que ces sociétés auront sur la Fabelta représentera un total de 70 millions. Le conseil d'administration se compose de onze membres: cinq candidats désignés par le groupe Viscose, Seta et Sadsa, trois représentants de Tubize et deux représentants d'Obourg, la présidence devant être confiée à une personne choisie d'un commun accord.

Les cinq sociétés ont fait apport de tous leurs moyens de production et de vente, de leurs brevets et accords techniques relatifs à la soie Viscose, ainsi que de leurs stocks et approvisionnements.

A la suite de cette constitution, un accord a été conclu avec le syndicat berlinois de la Viscose, sur les mêmes bases que celles établies pour les participants actuels du syndicat. L'industrie belge aurait reçu l'attribution de 3 à 4 p. c. de la production, tandis que les Français, négociant en même temps, recevraient de 5 à 6 p. c.

LES CUIRS ET CHAUSSURES.

Au marché d'Anvers, il y a un regain d'activité dans le commerce des peaux brutes depuis quelques semaines.

En juin, les ventes de cuirs tannés ont été un peu plus actives à Malmédy, pour couvrir des besoins immédiats; plus nombreux à cause de la saison; mais

les prix restent extrêmement bas. En juillet, on a enregistré une hausse à la vente publique des cuirs en poil, mais le marché des cuirs tannés n'a pas suivi cette tendance. L'activité dans l'industrie du cuir reste très calme.

A Iseghem, l'activité dans les fabriques de chaussures est en régression et le chômage augmente. Cependant, quelques maisons ont reçu des ordres intéressants pour l'Angleterre.

LES PAPETERIES.

En papeterie, la crise s'est plutôt aggravée, la production tombant à 11.375 tonnes en juin, après avoir oscillé entre 12 et 13.000 depuis le début de l'année, contre une moyenne de 14.500 tonnes en 1931. Dans diverses usines, on chôme un ou deux jours par semaine.

L'agriculture et les industries alimentaires.

En matière de politique agricole gouvernementale, il n'y a pas grand chose à recenser au cours des deux derniers mois.

Le projet de valorisation du froment, par l'établissement d'un droit d'entrée et la répartition de primes aux cultivateurs, a suscité de très vives critiques, tant de principe que d'application, dans l'opinion publique. Aussi la commission de l'agriculture du Sénat venait-elle d'en ajourner l'examen sine die, lorsque le gouvernement, au cours de l'interpellation sur les grèves, s'est vu amené à promettre qu'on ne prendrait pas de mesures de nature à renchérir le prix du pain.

Le projet de loi destiné à permettre la revision des baux à ferme, lorsque les charges de ceux-ci devenaient hors de rapport avec les conditions économiques actuelles, est en ce moment déposé devant le Parlement. D'après celui-ci, le juge de paix sera chargé de statuer sur les demandes, en tenant compte de toutes les circonstances économiques.

En matière douanière, le gouvernement a obtenu un succès, dans un domaine particulier, par des mesures de rétorsion. Divers produits agricoles belges étant contingentés en France à un point qui se rapprochait de l'interdiction, le gouvernement a obtenu un élargissement sensible des contingentements, par l'établissement du contingentement *ad hoc* sur des fruits et légumes français. L'agriculture se plaint cependant encore à bon droit de la manière dont le commerce vers la France est organisé : les transports par routes sont supprimés, seuls quelques rares bureaux de douanes sont ouverts aux produits contingentés et l'arrêt des expéditions, au cours de chaque décade, est porté à la connaissance du public par un simple affichage dans les bureaux de douanes. Le commerce de denrées périssables doit ainsi s'organiser sur des bases vraiment inconcevables.

LES CULTURES.

En général, les récoltes sont belles. La plus grande partie des escourgeons est rentrée et on a même commencé les battages. Les rendements sont bons. Beaucoup de seigles sont rentrés. Les pois et les pommes

de terre précoces ont donné des rendements satisfaisants. Les betteraves, les chicorées, le tabac et le houblon se sont bien développés. Le lin est arraché. La repousse des trèfles et des luzernes est plutôt clairsemée mais les pluies amélioreront leur état; les prairies et les pâtures reprennent vigueur également.

Pour presque toutes les denrées agricoles, les transactions sont empreintes de lourdeur. Vers la fin du mois, les pommes de terre de la nouvelle récolte ont baissé de prix : on cotait 12 à 25 francs les 100 kg. suivant les situations. Pour les céréales de la nouvelle récolte, on entrevoit aussi des prix fort bas.

Dans la culture maraîchère, les conditions climatiques de la plus grande partie du mois de juillet ont été favorables : de façon générale il y a eu un retard sensible dans la végétation de tous les légumes cultivés, mais, favorisés par le temps sec des trois premières semaines du mois, les travaux de culture ont pu s'exécuter dans les meilleures conditions.

Les cultures de pois, de haricots, de céleris sont en bon état. Pour les carottes, la production des variétés hâtives a été inférieure à la normale; celle des autres variétés sera satisfaisante, dit-on. Les cultures d'oignons et de poireaux se présentent moins bien.

La récolte des choux-fleurs s'avance; elle a été abondante mais peu rémunératrice. Celle des asperges est complètement terminée; les prix obtenus pour ces dernières ont été peu élevés.

La récolte des pommes de terre hâtives fut abondante mais l'arrachage dut se faire prématurément pour permettre la mise en place des légumes d'arrière-saison, et il y eut du déchet; le marché en a été défavorable. Cette mise en place des légumes d'arrière-saison (choux de Bruxelles, poireaux, witloofs) a été contrariée par la sécheresse et certains semis de witloofs ont même dû être renouvelés en maint endroit.

Au point de vue « rendement », le mois de juillet a été peu favorable. Les apports au marché — de plus en plus considérables au fur et à mesure de l'avancement de la récolte et non absorbés par les pays étrangers qui deviennent chaque jour plus protectionnistes — ont provoqué une très sensible régression des cours de la plupart des légumes.

LES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE.

L'aviculture maintient, avec des prix qui ont fort baissé au début de l'année, un commerce dont le volume est satisfaisant. Ceci est d'autant plus remarquable que les principaux pays consommateurs ont successivement apporté des entraves à nos exportations. En France, le contingentement des œufs limite les importations belges à 10 p. c. des quantités introduites l'an dernier; en Allemagne, la réglementation du commerce des devises réduit de 45 p. c. le pouvoir d'achat des consommateurs; en Angleterre, les œufs sont frappés d'un droit de 10 p. c. *ad valorem*.

Mais la baisse des prix, due en partie aux difficultés d'exportation dans les pays qui formaient nos débouchés habituels, nous a procuré de nouveaux marchés. L'Italie, qui était, avant la guerre, notre principal

fournisseur d'œufs, est, depuis quelques mois, notre meilleur client. Et en raison de la politique protectionniste française, l'œuf belge remplace maintenant sur le marché espagnol l'œuf français, devenu trop cher pour l'exportation.

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LA PÊCHE

Conserves de légumes.

A Louvain, la production des usines serait réduite au tiers et les prix des légumes s'en ressentent, malgré l'exportation vers l'Allemagne. A Malines, les usines travailleraient à 20 p. c. de leur capacité de production. Nous enregistrons toutefois ces indications sous réserve.

Brasseries.

Après avoir résisté longtemps à la crise, les brasseries commencent aussi à sentir la restriction des ventes. Un journal corporatif estime les diminutions de fabrication à 25 p. c. et celles des ventes à 40 p. c. par rapport à 1931; mais les statistiques des farines déclarées aux accises donnent une situation moins mauvaise : la réduction de production ne serait que d'un septième environ; en juin 1932, par exemple, 18.122 tonnes ont été déclarées, contre 21.447 en juin 1931.

En maïserie, l'importation des sous-produits, dont la plupart sont utilisés en brasserie, vient d'être contingentée à la demande de nos industriels. Cette mesure protectionniste est spécialement dirigée contre les maïseries du Nord de la France — Tourcoing, Roubaix et Armentières — dont les importations étaient cependant négligeables en volume mais contrariantes par leurs bas prix, découlant d'une législation fiscale leur permettant de réaliser leurs sous-produits avec une marge de 30 p. c. sur les nôtres.

Sucreries.

En raffinerie le travail se maintient normal : l'exportation reprend dans de bonnes conditions, mais l'on est toujours en retard sur l'année dernière. Les stocks sont normaux.

Le prix du sucre est en hausse depuis juin, avec un léger tassement fin juillet. La récolte sera médiocre en Europe, et Cuba a décidé de retirer une grosse quantité de sucre du marché.

Le gouvernement a déposé un projet de loi prorogeant les mesures prises précédemment pour protéger le sucre indigène. En outre, le projet prévoit un droit d'entrée de 130 francs à la tonne sur les betteraves sucrières.

Margarine.

La crise rend la vie difficile aux grands trusts et aux grands cartels. Nous en trouvons ici un nouvel exemple. Le trust de l'« Union margarine », qui groupait toute l'industrie de l'huile comestible dans le pays, est en voie de dissolution. Les sociétés affiliées ont repris leur indépendance. Une entreprise de Lierre a remis

ses usines en marche, en les développant encore. L'avenir devient ainsi meilleur pour les petites entreprises huilières.

La société anonyme « Union margarine belge » a cependant fusionné avec une de ses sociétés contrôlées, la société anonyme « Union ».

Pêche maritime.

Pour alléger la crise de la pêche maritime belge, dont le débouché français, autrefois fort important, a été très sérieusement restreint et même supprimé à certains moments, le gouvernement a établi, à partir du 22 juillet, un contingentement du poisson; l'importation est subordonnée à licence. Les apports en poissons des bateaux à moteurs ayant fort augmenté pendant la première partie de l'année, le Conseil supérieur de la pêche a fait valoir des exigences considérables : une réduction de 50 p. c. sur les importations de 1930 et 1931, les licences ne devant être accordées que pour du poisson rond et de grande consommation. Dès avant les mesures gouvernementales, les armements ont remis en activité leurs chalutiers à vapeur, immobilisés depuis plusieurs mois; toute la flotille à moteur est aussi mise en état de prendre la mer.

L'industrie hôtelière et les transports.

Les hôtels du littoral enregistrent une beaucoup moins forte affluence que l'an dernier. Parmi les hôteliers, dont un certain nombre a contracté des prêts exagérés pendant la prospérité pour agrandir et améliorer les installations, il existe un mouvement pour demander un moratoire des intérêts des prêts hypothécaires et la révision de certaines conditions des prêts. A Ostende, les prix ont baissé dans toutes les catégories d'hôtels.

Les établissements des Ardennes, dont la clientèle se recrute presque exclusivement en Belgique et en Hollande, semblent moins atteints que ceux du littoral, où les clientèles anglaise et allemande étaient importantes. La Panne et Coxyde, avec une clientèle belge et française, et des hôtels plus modestes, souffrent moins que le Nord du littoral.

A Anvers, l'activité du chantier naval de la société anonyme John Cockerill, à Hoboken, est très restreinte : elle se borne aux constructions ci-après, actuellement sur chantier :

1° une malle à moteurs Diesel, commandée par le gouvernement pour la ligne Ostende-Douvres. Cette commande, faite en prévision de l'exposition de 1935, a été passée dans le but de venir en aide à la construction navale et de réduire le chômage; le délai d'exécution est particulièrement long (deux ans et demi);

2° deux bateaux à moteur que la société Cockerill construit pour son propre compte, également dans le but d'éviter le chômage de sa main-d'œuvre spécialisée.

Pour l'exécution de ces travaux, on a constitué des équipes réduites composées en grande partie de contremaîtres et de chefs d'équipe en surnombre; ces équipes, au nombre de trois, sont occupées alternativement.

Au port d'Anvers, le nombre de chômeurs des « transports » oscille entre 6.000 et 6.600 depuis avril jusqu'à fin juillet, le maximum ayant été atteint le 11 juin. Les grèves n'ont pas eu de répercussions à Anvers.

Le trafic maritime, qui avait diminué sensiblement de novembre 1931 à mars 1932, est resté stable pendant les cinq derniers mois, passant même de 1.577.000 tonnes en mars à 1.610.000 tonnes en juillet. Cette évolution correspond à celle des quantités transportées dans le commerce extérieur du pays.

Les transports intérieurs ont continué à être en sensible régression pendant tout le premier semestre de l'année.

LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A CONCLURE UNE CONVENTION AVEC LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1)

Nous avons déjà publié, dans le *Bulletin* du 10 mars 1932 (2), les projets de loi et de convention entre l'Etat et la Banque Nationale de Belgique, qui ont été modifiés après discussion au Parlement et sont devenus la loi du 19 juillet 1932 et la convention du 27 juillet 1932, dont nous reproduisons ci-dessous le texte.

ALBERT, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à conclure avec la Banque Nationale la convention dont le texte est ci-annexé.

Cette convention est exempte des formalités du timbre et de l'enregistrement; les opérations prévues aux articles 2 et 3 sont dispensées de tous impôts et comprises parmi celles qui donnent lieu, conformément à l'article 30 des lois combinées sur la Banque Nationale de Belgique, à bonification du droit annuel de timbre perçu sur les billets.

Art. 2. La présente loi est exécutoire le jour de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 19 juillet 1932.

ALBERT.

CONVENTION

Entre l'Etat Belge, représenté par le Premier Ministre, Ministre des Finances, d'une part;

Et la Banque Nationale de Belgique, représentée par son Gouverneur et son Secrétaire, d'autre part;

Revu la Convention avenue entre parties le 18 octobre 1926 et les accords d'exécution qui ont suivi;

Revu la Convention conclue entre parties le 23 septembre 1931;

Vu la loi du 19 juillet 1932;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}.

L'Etat remettra à la Banque Nationale de Belgique des titres d'obligation, ne portant pas intérêt, pour un montant égal à la différence entre le coût des livres sterling 12.643.079-18-4 qu'elle possédait au 21 septembre 1931 et la réévaluation de ces livres au 24 juin 1932.

(1) *Session* 1931-1932.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 137. Séance du 23 février 1932. — Rapport n° 225. Séance du 8 juin 1932.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 29 juin 1932.

SÉNAT.
Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 138. — Rapport, n° 151. Séance du 8 juillet 1932.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 13 et 14 juillet 1932.

(2) *Ctr. Bulletin*, n° 5, vol. I, 1932, p. 154.

L'évaluation des livres sera augmentée des intérêts produits par elles, ainsi que de la réserve de change prélevée sur le produit des devises provenant de l'emprunt de stabilisation.

Compte sera également tenu des réalisations opérées.

Dans un délai qui ne dépassera pas un an à partir de la date de la présente convention, le montant ainsi obtenu sera révisé et la différence de change définitivement fixée, d'accord avec le Ministre des Finances, par la réalisation des devises dont ci-dessus question.

Les titres d'obligation seront soumis aux mêmes règles que les titres d'annuités créés en vertu de la Convention du 17 octobre 1930, approuvée par la loi du 27 décembre 1930.

Article 2.

La Banque Nationale affectera à l'amortissement des obligations lui remises en vertu de l'article précédent :

1° Une somme de 60 millions de francs, à la date du 25 juin 1932, par imputation sur le compte « Immeubles de service », qui s'élèvera dès lors à fr. 155 millions 470.424,38;

2° Semestriellement, les intérêts produits par les fonds publics acquis conformément à l'article 3 ci-après;

3° Annuellement, un montant égal à 10 p. c. du solde répartissable des bénéfices prévus au 3° de l'article 18 des lois organiques.

Le 25 juin et le 24 décembre de chaque année, les titres libérés, correspondant aux amortissements opérés, sont restitués à l'Etat.

Article 3.

Dans la mesure que permet la circulation monétaire, la Banque peut acquérir, sans qu'elle soit tenue à cet égard par l'article 15 de sa loi organique, des fonds d'Etat belge, émis en monnaies étrangères avant le 1^{er} janvier 1932, pour une somme qui ne dépassera pas cinq cent cinquante millions de francs (550.000.000).

Ces fonds sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, pourvu que celui-ci soit inférieur au taux de remboursement.

Article 4.

Lorsque l'amortissement sera terminé, une Convention, sujette à la ratification du Parlement, interviendra entre l'Etat et la Banque pour :

1° Fixer la date et les conditions de réalisation des fonds acquis en vertu de l'article 3, et qui subsisteraient encore dans l'actif de la Banque;

2° Régler à nouveau la matière, qui faisait l'objet de l'article 4 de la Convention du 18 octobre 1926.

Fait en double, à Bruxelles, le 27 juillet 1932.

Banque Nationale de Belgique :

Le Secrétaire,

L.-J. MAHIEU.

Le Gouverneur,

LOUIS FRANCK.

Le Premier Ministre, Ministre des Finances,

J. RENKIN.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES

La tendance très irrégulière de la livre sterling continue à être un des éléments les plus marquants du marché des changes; de 25,06 elle s'est élevée en trois séances à 25,18 pour revenir le lendemain à 25,03; après une amélioration passagère à 25,13, elle s'alourdit de nouveau et son cours perd une fraction à chacune des cotations qui suivent; elle reste finalement offerte à 24,96. Le dollar, de son côté, a également retenu l'attention; après avoir été traité jusqu'à 7,21525, il subit un recul assez sensible et termine plus bas à 7,19875. Le franc français a été assez bien recherché mais une détente s'est manifestée pendant les dernières séances; son cours le plus haut, 28,24875, atteint progressivement, a été ramené à 28,24.

Le florin s'est bien défendu aux environs de 290,25; toutefois, il reste plus faible en clôture à 289,97. Le cours de 140,38 s'est répété pendant plusieurs jours pour le franc suisse; la tendance de cette devise s'est cependant modifiée et le dernier cours coté enregistre une légère baisse.

Le reichsmark, après avoir touché 171,80 s'est consolidé dans la suite à 171,50; le Madrid a perdu plus d'un demi-point, de 58.50 il passe à 57.90. La lire italienne a fait preuve de résistance et se maintient aux environs de 36,92. Les couronnes scandinaves, influencées par la tenue de la livre sterling, terminent plus faibles à 128,35 pour le Stockholm, 125,20 pour l'Oslo et 133,20 pour le Copenhague.

Le cours de la couronne tchécoslovaque ne s'est guère éloigné de 21,34; quant au zloty, il est en régression à 80,65.

Le report sur la livre sterling à un mois s'était détendu, mais pendant les derniers jours, il est revenu à 7 centièmes de belga; par contre, la prime de 19 centièmes de belga pour la livre sterling à 3 mois marque un léger recul. Le Paris à un et trois mois s'est traité en clôture avec une prime de 7 et 20 centièmes de belga respectivement.

Le taux de l'argent au jour le jour a régressé à 1 3/8 p. c.; le taux de l'escompte hors banque ne s'est pas écarté de 3 p. c.

Le 23 août 1932.

MARCHE DES TITRES

Comptant.

Le redressement que nous signalions dans notre Bulletin du 10 août, s'est poursuivi au marché du comptant et c'est, en général, en nouvelle plus-value par comparaison avec les prix pratiqués au 3 août, que les cours apparaissent à la date du 19 août.

Nous citerons :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 65,50-63,40; 5 p. c. Restauration Nationale 1919, 80,50-78,75; 5 p. c. Intérieur 1920, 434-436,25; 6 p. c. Consolidé 1921, 89-88,90; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 171,25-178; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 222,75-235; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 475,50-492,25.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 5125-5075; Banque Belge pour l'Étranger, 490-450; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2550-2200; Société Belge de Banque, 1300-1210; part de réserve Société Générale de Belgique, 4050-3800.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 14925-14300; action ordinaire Ezbekieh, 1155-800; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 4100-3425; action de dividende idem, 8950-8600.

Aux **chemins de fer et canaux** : action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 1790-1710; action de dividende idem, 3910-3830; part de fondateur Congo, 3975-3675; action privilégiée 6 p. c. Katanga, 772,50-712,50.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de dividende Gand, 600-540; action de dividende Pays de Charleroi, 855-800; 100^e part de fondateur Rosario, 325-312,50.

Aux **tramways et électricité (Trusts)** : part sociale Bangkok, 640-625; action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 1850-2085; part sociale Chemins de fer et Entreprises, 915-970; action de capital Electrobél, 2035-2075; action privilégiée Sidro, 475-437,50; action ordinaire Sofina, 11400-10850.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 10325-10100; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3570-3450; 10^e part de fondateur Electricité Est de la Belgique, 6650-6620; 10^e part de fondateur Electricité Nord de la Belgique, 6800-6875; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 5000-4925; action ordinaire Sofia et Bulgarie, 4750-4650; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 9900-9800.

Aux **industries métallurgiques** : Ateliers de Traze-gnies, 1650-1300; part sociale Baume et Marpent, 3510-3440; 10^e part de fondateur Baume et Marpent, 1850-1760; Forges de Clabecq, 15000-13000; Cockerill, 980-850; Espérance-Longdoz, 1925-1660; part sociale Minerva Motors, 202,50-172,50; idem (titres de 10 actions), 2125-1700; Ougrée-Marihaye, 1400-1270; Providence, 6625-6600; action ordinaire Sambre-et-Moselle, 1550-1525.

Aux **charbonnages** : Bonne-Espérance et Batterie, 2000-1825; Bonnier, 2225-2050; part sociale Centre de Jumet, 3240-2930; Gouffre, 13100-12250; part sociale Hornu et Wasmes, 2100-2375; Kessales-Concorde Réunion, 2450-2300; Maurage, 5425-5200; Noël-Sart-Culpart, 6800-7300; Nord de Gilly, 6700-7000; Petit-Try, 3590-

2850; Tamines, 2050-1900; part sociale Wéristér, 2660-2400; Willem-Sophia, 4310-4200.

Aux zincs, plombs et mines : 5^e action privilégiée Nouvelle-Montagne, 208-156; part sociale Overpelt-Lommel, 345-275; part sociale Prayon, 750-665; 10^e action Vieille-Montagne, 2030-1930.

Aux glaceries : Auvelais, 9325-9175; 5^e action Charle-roi, 2395-2100; action privilégiée Floreffe, 2185-1960.

Aux industries de la construction : action de capital Société Belge des Bétons, 690-542,50; 100^e action de jouissance idem, 72-57,50; action privilégiée Produits Réfractaires et Céramiques à Morialmé, 1009-850; action ordinaire idem, 800-610.

Aux industries textiles et soieries : part de fondateur Filatures de Dolhain, 1200-1050; Linière La Lys, 8900-8275; Peignage et Filature de Laine, 2000-1785; action de capital Soie Viscose, 775-800; Tresses et Lacets Torley, 1395-1330.

Aux produits chimiques : Laeken, 1405-1050; action de capital Sidac, 2500-2245; action de dividende idem, 1880-1670; part sociale Union Chimique, 445-415.

Aux valeurs coloniales : part de fondateur Auxiliaire Chemins de Fer Grands Lacs, 3225-3025; action de capital Ciments du Katanga, 2575-2500; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 2075-1940; action privilégiée Katanga, 33100-31200; action ordinaire idem, 27500-27250; 100^e part de fondateur Minière Grands Lacs, 1155-1010; action privilégiée Union Minière, 3230-3070.

Aux brasseries : Ixelles, 3700-3440; Koekelberg, 1805-1750.

Aux industries diverses : action privilégiée De Naeyer, 487,50-430; 9^e action ordinaire idem, 2025-1925; part sociale Englebert, 2130-1890; part de fondateur Innovation, 3175-2695.

Aux pétroles : action de dividende Nafta, 537,50-447,50; action de capital Petrofina 595-567,50; action de dividende Roumanie, 75-60.

Aux actions étrangères : part de fondateur Banque Agricole d'Égypte, 51500-50000; Société Franco-Belge Matériel de Chemins de Fer, 2000-1890; part bénéficiaire Parisienne, 2475-2310; 8^e action Eaux d'Arnhem, 3590-3600; part de fondateur Huileries de Deli, 1380-1395; part de fondateur Mopoli, 4310-4625; part sociale Arbed, 1950-1775.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 2360-2290; Barcelona Traction, 406,25-371,25; Brazilian Traction, 336,25-316,25; Héliopolis, 1500-1450; México Tramways, 262,50-247,50; Pétrofina, 587,50-565; Royal Dutch, 2290-2030; action privilégiée Sidro, 475-442,50; action de capital Transports, Electricité et Gaz, 505-473,75; action de dividende idem, 385-370; action privilégiée Tubize, 307,50-311; action privilégiée Union Minière, 3250-3090; action de capital idem, 3530-3475.

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors-banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non-domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 août 1932	3,50	4,—	4,50	3,1875	—	1,75	1,75	6,50	6,—
8 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,625	2,—	6,50	6,—
9 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,50	1,50	6,50	6,—
10 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,50	1,25	6,50	6,—
11 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	—	1,50	1,25	6,50	6,—
12 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,375	1,25	6,50	6,—
13 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	—	1,375	1,375	6,50	6,—
16 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,50	1,25	6,50	6,—
17 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,25	1,—	6,50	6,—
18 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,50	1,50	6,50	6,—
19 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,50	1,25	1,25	6,50	6,—
20 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	—	1,375	1,375	6,50	6,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinz.	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au-delà de 20.000 fr.
A. — Au 20 août 1932 :									
Société Générale	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,33	—	2,50	2,75	—	—	—	—
Algemeene Bankvereniging	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. — Les derniers mois :									
1930	1,15	(*) 3,28	(**) 3,35	(**) 3,40	(**) 3,55	(***) 4,15	(***) 4,30	3,80	2,85
1931	1,—	2,11	2,20	2,30	2,30	3,10	3,35	3,—	2,—
1931 Mai	1,—	2,04	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	1,—	2,03	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet	1,—	2,02	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Août	1,—	2,01	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Septembre	1,—	2,03	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Octobre	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre	1,—	2,07	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre	1,—	2,06	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
1932 Janvier	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Février	1,—	2,15	2,20	2,30	2,50	3,50	3,75	3,—	2,—
Mars	1,—	2,28	2,30	2,40	2,65	3,50	3,75	3,—	2,—
Avril	1,—	2,37	2,40	2,50	2,75	3,60	3,85	3,—	2,—
Mai	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juin	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juillet	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les quatre premières banques désignées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	NEW-YORK cable) 1 \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lires = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Kc = 21,3086 b.	MONTRÉAL 1 \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengo = 125,79 b.	LETONIE 100 Lets = 138,77 b.
8 août 1932	24,94	28,23375	7,212	290,16	140,45	58,50	36,75	128,—	125,50	133,50	21,32	6,33	171,56	—	80,70	—	—
9 —	25,06	28,235	7,20875	290,23	140,47	58,635	36,875	128,75	126,—	135,25	21,36	6,29	171,66	—	80,70	—	—
10 —	25,11	28,2375	7,207	290,235	140,38	58,375	36,875	129,50	126,—	134,50	21,35	6,28	171,57	—	80,90	—	—
11 —	25,18	28,23875	7,20875	290,25	140,38	57,85	36,87	129,35	126,50	135,—	21,35	6,30	171,65	—	80,90	—	—
12 —	25,03	28,24025	7,21125	290,22	140,38	58,225	36,90	128,—	125,50	133,375	21,36	6,28	171,75	—	80,925	—	—
16 —	25,13	28,24875	7,2075	290,39	140,45	58,15	36,94	129,25	125,75	134,50	21,375	6,29	171,80	—	80,90	—	—
17 —	25,04	28,2475	7,20725	290,21	140,43	58,—	36,94	128,75	125,50	133,70	21,375	6,26	171,68	—	80,725	—	—
18 —	25,025	28,24125	7,20025	289,90	140,34	57,90	36,95	128,75	125,50	133,65	21,375	6,25	171,50	—	80,70	—	—
19 —	24,96	28,24	7,19875	289,97	140,30	57,90	36,92	128,35	125,20	133,20	21,34	6,25	171,50	—	80,65	—	—

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>à 1 mois :</i>								
6 août 1932	R 0,050	R 0,055	R 0,050	R 0,060	R 0,009	R 0,013	R 0,60	R 1,—
8 »	R 0,040	R 0,050	—	R 0,060	—	R 0,012	—	R 0,80
9 »	—	R 0,045	—	R 0,050	R 0,006	R 0,010	R 0,60	—
10 »	—	R 0,035	—	R 0,040	—	R 0,008	R 0,50	—
11 »	R 0,030	R 0,040	R 0,025	R 0,035	—	R 0,007	R 0,20	—
12 »	R 0,040	R 0,050	R 0,050	—	R 0,008	—	R 0,60	—
13 »	R 0,050	R 0,055	R 0,055	R 0,060	R 0,012	—	R 0,60	—
16 »	—	R 0,055	R 0,060	R 0,070	—	R 0,012	R 0,60	—
17 »	R 0,045	R 0,055	R 0,060	—	R 0,010	—	R 0,60	—
18 »	R 0,055	R 0,060	R 0,065	R 0,075	R 0,014	R 0,018	R 0,70	R 0,90
19 »	R 0,060	—	R 0,070	—	R 0,012	—	R 0,60	R 0,80
20 »	R 0,070	R 0,080	R 0,070	—	R 0,014	—	R 0,70	—
<i>à 3 mois :</i>								
6 août 1932	—	R 0,200	—	R 0,220	R 0,035	R 0,045	R 1,80	R 2,40
8 »	—	R 0,180	R 0,200	R 0,210	R 0,030	R 0,036	—	R 1,80
9 »	—	R 0,140	—	R 0,190	R 0,022	R 0,030	R 1,20	R 1,60
10 »	—	R 0,120	—	R 0,140	—	R 0,018	R 1,20	R 1,40
11 »	R 0,100	R 0,120	R 0,080	R 0,100	R 0,017	—	R 0,90	R 1,20
12 »	R 0,160	—	R 0,150	—	R 0,022	—	R 1,20	—
13 »	R 0,170	R 0,180	R 0,190	—	R 0,040	—	R 2,—	—
16 »	—	R 0,180	R 0,190	R 0,200	—	R 0,040	—	R 1,80
17 »	R 0,180	—	R 0,210	R 0,230	R 0,034	—	R 1,80	—
18 »	R 0,180	R 0,185	R 0,200	R 0,220	R 0,040	R 0,044	R 1,90	R 2,10
19 »	R 0,170	R 0,180	R 0,200	R 0,220	R 0,040	—	R 1,80	—
20 »	R 0,190	R 0,200	R 0,200	—	R 0,040	—	R 1,90	—
<i>Moyennes des cotations antérieures (à 3 mois) :</i>								
1930	R 0,0077	R 0,0070	R 0,0141	R 0,0093	R 0,0016	R 0,0019	R 0,1923	R 0,0428
1931	D 0,0990	D 0,1035	R 0,0182	R 0,0174	D 0,0165	D 0,0143	D 0,6177	D 1,0217
1931 Mai	D 0,0593	D 0,0604	R 0,0171	R 0,0218	D 0,0047	D 0,0059	D 0,3040	D 0,2630
Juin	D 0,0500	D 0,0490	R 0,0150	R 0,0190	D 0,0003	R 0,00025	D 0,0430	D 0,0540
Juillet	R 0,0064	R 0,0004	R 0,0213	R 0,0290	R 0,0118	R 0,0070	R 0,1500	pair
Août	D 0,1040	D 0,0840	R 0,0290	R 0,0320	R 0,0080	R 0,0120	R 0,1430	R 0,2830
Septembre	D 0,1940	D 0,1650	D 0,0060	D 0,0100	R 0,0310	R 0,0004	R 0,3000	D 0,2330
Octobre	D 0,2800	D 0,2460	R 0,0560	R 0,0590	D 0,0820	D 0,0620	D 3,2000	D 4,1450
Novembre	D 0,2100	D 0,1920	R 0,0020	R 0,0110	D 0,0510	D 0,0380	D 1,8940	D 1,7570
Décembre	D 0,2240	D 0,2050	R 0,0370	R 0,0350	D 0,0480	D 0,0430	D 3,2900	D 3,2800
1932 Janvier	D 0,1180	D 0,1070	R 0,0610	R 0,0757	D 0,0360	R 0,0315	D 2,6290	D 2,4070
Février	D 0,0191	D 0,0233	R 0,0990	R 0,1103	D 0,0182	D 0,01435	D 0,9480	D 0,6444
Mars	R 0,1820	R 0,1940	R 0,1480	R 0,1580	R 0,0100	R 0,0150	R 0,3170	R 0,7680
Avril	R 0,0470	R 0,0500	R 0,0560	R 0,0690	D 0,0190	D 0,0170	R 0,0071	R 0,1450
Mai	R 0,0150	R 0,0210	R 0,0250	R 0,0320	R 0,0460	D 0,0390	R 0,0500	R 0,1700
Juin	R 0,0010	R 0,0035	D 0,0060	D 0,0010	D 0,0600	D 0,0470	R 0,0580	R 0,1400
Juillet	R 0,0460	R 0,0120	R 0,0440	R 0,0100	D 0,0120	D 0,0160	R 0,3060	R 0,0850

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914, indice 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base: 1921, ind. 100)		
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimen- tation	Ensemble	
					en fr.-nouv.	en fr.-or (2)			
1930	plus haut	942	951	889	891	895	129	226	235
	plus bas	890	908	833	841	859	124	201	221
	moyenne	911	925	859	861	874	126	210	226
1931	plus haut	871	893	817	823	846	122	197	217
	plus bas	793	802	734	736	764	110	162	192
	moyenne	824	836	768	774	798	115	177	203
1931	Mai	831	841	768	778	803	116	176	202
	Juin	826	833	768	776	798	115	176	201
	Juillet	809	819	759	761	789	114	175	201
	Août	809	817	761	761	787	113	173	199
	Septembre	814	817	762	758	786	113	175	201
	Octobre	806	814	752	752	781	113	173	199
	Novembre	801	808	746	752	776	112	170	197
	Décembre	793	802	734	736	764	110	162	192
1932	Janvier	784	788	722	720	752	108	158	189
	Février	761	772	703	704	734	106	152	184
	Mars	760	760	695	695	725	104	149	182
	Avril	745	749	686	687	715	103	144	179
	Mai	746	748	683	683	712	103	145	179
	Juin	743	746	684	677	703	102	144	178
	Juillet	740	740	684	675	708	102	145	179

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS							
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Statistisches Reichsamts) Base : 1913	États-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (3)	France (Statistique Générale de la France) Base: juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913		
	fr.-nouveaux	francs-or (2)						
1930	plus haut ..	808	116	131	132	93	576	131
	plus bas ...	679	98	109	118	80	498	107
	moyenne ...	744	107	120	125	86	543	117
1931	plus haut ..	661	95	107	115	78	494	105
	plus bas ...	573	83	99	104	69	413	85
	moyenne ...	626	90	104	111	73	462	97
1931	Mai	640	92	104	113	73	480	102
	Juin	642	93	103	112	72	477	100
	Juillet	635	92	102	112	72	466	97
	Août	616	89	99	110	72	455	94
	Septembre ...	597	86	99	109	71	437	91
	Octobre	591	85	104	107	70	423	89
	Novembre	584	84	106	107	70	417	89
	Décembre	573	83	106	104	69	413	85
1932	Janvier	557	80	106	100	67	414	84
	Février	554	80	105	100	66	421	83
	Mars	548	79	105	100	66	427	82
	Avril	539	78	102	98	65	425	80
	Mai	526	76	101	97	64	421	79
	Juin	514	74	98	96		408	78
	Juillet	512	74	98			404 (4)	

- (1) Indice au 15 de chaque mois.
(2) Sur la base du taux de stabilisation.
(3) Nouvel indice pour 784 produits.
(4) Indice provisoire.

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.
Base : moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PERIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
Août	82	71	112	91	117	116	136	123	88	63	130	115	111	120
Septembre	111	101	137	120	142	138	128	118	83	58	129	114	127	141
Octobre	140	116	145	126	133	125	141	124	89	63	140	129	190	172
Novembre	95	85	114	88	163	147	132	126	75	58	131	115	149	137
Décembre	116	105	163	136	225	208	153	135	76	59	144	132	152	144
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	85	78	117	104	118	121	130	117	68	55	135	120	165	145
Février	80	73	95	90	129	123	112	110	62	55	122	114	136	118
Mars	126	101	127	101	126	120	129	119	66	56	125	119	164	149
Avril	130	109	119	101	116	114	128	114	67	58	124	116	164	139
Mai	123	105	107	91	120	109	124	112	63	55	120	109	149	131
Juin	131	(1) 112	122	(1) 119	168	(1) 157	122	111	64	56	114	110	136	119
Juillet	86	(1) 60	86	(1) 64	135	(1) 126	136	(1) 118	63		125		127	

(1) Indice provisoire.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
<i>Nombre de bêtes abattues.</i>					
1930 Moyenne mensuelle	9.674	1.197	9.705	18.702	6.852
1931 Moyenne mensuelle	8.578	809	9.385	22.863	6.010
1931 Mai	7.630	692	9.332	23.500	2.339
Juin	8.010	582	9.889	25.982	1.919
Juillet	10.033	712	12.195	29.411	2.658
Août	8.308	669	8.980	24.319	3.023
Septembre	9.707	676	9.691	24.350	7.441
Octobre	9.308	967	8.502	20.081	9.026
Novembre	8.180	850	7.800	16.737	10.141
Décembre	9.558	1.132	9.553	19.433	11.485
1932 Janvier	9.388	954	8.213	19.582	7.641
Février	9.815	743	8.002	19.725	6.540
Mars	12.653	787	11.760	21.808	5.738
Avril	11.564	609	11.119	18.671	3.204
Mai	10.282	502	12.018	22.025	2.197
Juin	12.946	561	13.755	24.455	2.064
Juillet	10.733	550	10.534	18.145	1.731

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
Juillet	15.202	64.754	48.580	117.404	2,4	9,0	7,7	16,4	255	775	4,23	12,90
Août	19.242	70.873	51.710	120.842	3,0	9,9	8,2	16,8	310	730	5,17	12,50
Septembre	24.109	75.222	60.181	121.674	3,8	10,2	9,5	16,5	334	810	5,50	13,50
Octobre	27.322	81.318	54.804	126.060	4,3	11,1	8,5	17,2	382	900	6,37	14,70
Novembre	38.973	97.807	76.043	140.776	6,1	12,6	12,0	18,1	492	940	8,20	15,10
Décembre	63.540	129.380	117.519	164.099	9,2	17,0	17,0	21,5	629	1.223	11,20	21,30
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	77.181	153.925	112.784	179.560	11,1	20,0	16,2	23,2	875	1.484	14,60	24,70
Février	81.750	168.676	121.906	194.509	11,7	21,0	17,4	24,3	930	1.514	16,20	25,20
Mars	81.305	158.016	125.972	191.742	11,3	19,3	17,7	23,4	884	1.515	14,70	25,20
Avril	70.377	153.441	110.139	187.095	10,0	18,7	15,6	22,8	787	1.467	13,70	24,40
Mai	56.250	160.700	97.755	191.084	7,9	18,9	13,8	22,5	650	1.300	10,80	22,50
Juin	64.014	153.659	103.273	173.819	9,0	18,7	14,5	21,2	672	1.430	11,20	23,80

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Année 1930	2.338	132	8.930	11.400
Année 1931	3.115	160	8.895	12.170
1931 Mai	255	18	772	1.045
Juin	425	21	871	1.317
Juillet	279	18	894	1.191
Août	318	14	718	1.050
Septembre	285	17	766	1.068
Octobre	249	7	793	1.049
Novembre	208	7	637	852
Décembre	220	9	651	880
1932 Janvier	275	7	467	749
Février	227	14	534	775
Mars	351	13	687	1.051
Avril	363	2	678	1.043
Mai	402	7	666	1.075
Juin	268	6	742	1.016
Juillet (*)	292	16	635	943

(*) Watermael-Boitsfort n'a pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1930	1931	1932	1930	1931	1932
Première période	138	222	285	39	79	54
Deuxième période	144	174	306	39	48	110
Troisième période	137	158		46	43	
Quatrième période	156	298		71	41	

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs)

PÉRIODES	RECETTES				Dépenses	Excédent	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1930 Moyenne mensuelle	81,2	206,9	5,9	294,0	267,3	26,7	90,93
1931 Moyenne mensuelle	72,2	179,8	5,6	257,6	252,0	5,6	97,84
1931 Mai	77,0	176,0	4,6	257,6	250,6	7,0	97,20
Juin	73,8	184,8	5,1	263,7	250,8	12,9	95,09
Juillet	87,5	183,7	4,6	275,8	255,5	20,3	92,63
Août	98,2	175,9	4,5	278,6	251,3	27,4	90,18
Septembre	82,1	182,6	4,8	269,5	245,6	23,9	91,14
Octobre	66,2	197,3	5,0	268,4	249,1	19,3	92,80
Novembre	59,4	173,6	4,3	237,3	243,2	-5,9	102,50
Décembre	61,0	147,6	12,8	221,4	244,4	-23,0	110,40
1932 Janvier	59,4	139,5	5,9	204,8	237,1	-32,3	115,78
Février	49,8	140,2	4,1	194,1	237,1	-42,9	122,11
Mars	60,3	142,5	3,9	206,7	235,2	-28,5	113,78
Avril	54,9	143,3	4,2	202,4	223,4	-21,0	110,37
Mai	65,1	127,9	4,0	197,0	217,0	-20,0	110,14
Juin	56,9	131,1	3,7	191,8	213,2	-21,4	111,17
Juillet (chiffres provisoires)...	69,8	116,9	4,2	190,9	210,7	-19,8	110,37

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

- A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;
 B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;
 C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

PÉRIODES	A	B	C	A + C
1930 Moyenne mensuelle.....	475.997	112.654	155.262	631.259
1931 Moyenne mensuelle.....	430.855	112.994	125.809	556.464
1931 Mai	416.490	105.445	123.462	539.952
Juin	442.755	107.057	127.882	570.637
Juillet	446.242	111.259	126.125	572.367
Août	423.775	109.672	122.703	546.478
Septembre	444.964	120.377	130.742	575.706
Octobre	480.518	131.070	131.219	611.737
Novembre	430.054	108.026	120.223	550.277
Décembre	366.934	97.772	108.322	475.256
1932 Janvier.....	350.953	98.020	91.642	442.595
Février	355.052	100.440	97.300	452.352
Mars	375.369	101.280	98.635	474.004
Avril	363.775	92.937	97.655	461.430
Mai	330.620	86.062	89.155	419.775
Juin	349.167	84.380	88.399	437.566
Juillet	296.984	61.990	80.045	377.029

III. — Statistique du trafic.
1^o Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (milliers)	Voyageurs-km (millions)	Tonnes totales (milliers)	Tonnes-km (millions) (*)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1930 Moyenne mensuelle	19.645	542	6.633	221	42	232	100	595
1931 Moyenne mensuelle	17.628	480	5.794	192	36	204	70	502
1931 Mars	19.475	484	6.216	203	37	226	83	549
Avril	17.579	476	5.846	191	35	206	78	510
Mai	17.791	491	5.630	181	35	199	74	489
Juin	17.556	488	5.854	193	33	213	72	511
Juillet	18.042	535	5.951	206	38	205	73	522
Août	18.387	567	5.721	190	38	206	70	504
Septembre	17.919	505	6.045	206	40	211	66	523
Octobre	16.947	452	6.384	223	42	203	62	530
Novembre	16.683	434	5.838	196	36	185	59	476
Décembre	16.577	434	4.838	165	30	166	57	419
1932 Janvier	15.868	409	4.604	132	—	175	77	384
Février	14.885	388	4.619	136	—	170	82	388
Mars	15.770	429	4.712	149	—	166	71	386
Avril	14.558	393	4.617	110	—	166	79	385
Mai	16.284	451	4.234	122	—	153	72	347
Juin			4.422					361

(*) Jusqu'en décembre 1931, le trafic est réparti d'après les frontières du réseau; à partir de janvier 1932, d'après les frontières du pays.

2^o Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais (*).

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (1 = 1 000)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1930 Moyenne mensuelle	1.357	550	437	395	302	32	95	391	84
1931 Moyenne mensuelle	1.351	569	337	329	256	21	55	350	67
1931 Mars	1.416	675	388	339	274	24	48	355	72
Avril	1.235	562	380	337	249	26	26	337	66
Mai	1.198	566	380	304	257	22	49	347	64
Juin	1.216	599	349	349	286	21	48	342	72
Juillet	1.239	620	361	324	253	21	43	360	74
Août	1.308	555	335	338	247	18	40	362	82
Septembre	1.478	506	309	336	250	21	29	358	72
Octobre	1.538	529	289	359	265	20	39	342	51
Novembre	1.370	485	295	329	241	17	42	340	47
Décembre	1.250	416	306	287	214	14	38	327	52
1932 Janvier	1.226	526	194	114	217	140	19	392	8
Février	1.226	557	178	127	224	163	19	358	5
Mars	1.247	520	175	132	183	130	12	364	6
Avril	1.134	511	179	132	229	167	15	337	1
Mai	1.028	501	191	122	191	142	7	344	2

(*) Jusqu'en décembre 1931, le trafic est réparti d'après les frontières du réseau; à partir de janvier 1932, d'après les frontières du pays.

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargées	sur lest							
1930 Moyenne mensuelle .	917	1.955	873	767	149	969	3.684	1.073	366	3.649	1.054	200
1931 Moyenne mensuelle .	880	1.866	877	746	130	857	3.810	1.153	365	3.724	1.103	232
1931 Mai	897	1.931	823	743	133	812	3.582	1.099	383	3.592	1.095	211
Juin	865	1.914	958	726	142	868	3.810	1.216	387	3.623	1.101	278
Juillet	905	1.947	923	765	123	875	4.008	1.171	362	3.931	1.141	277
Août	892	1.884	919	738	125	829	3.917	1.234	391	3.858	1.162	227
Septembre	909	1.804	991	799	127	889	4.113	1.242	417	3.998	1.157	283
Octobre	934	1.881	979	775	151	949	4.273	1.302	405	4.145	1.251	308
Novembre	907	1.861	965	769	149	805	3.850	1.206	334	3.682	1.120	277
Décembre	816	1.730	919	684	155	792	3.626	1.095	296	3.540	1.034	266
1932 Janvier	786	1.702	792	634	151	711	3.522	1.014	241	3.404	963	237
Février	818	1.606	754	710	111	645	3.432	1.108	256	3.336	999	241
Mars	751	1.577	649	631	123	642	3.564	1.110	272	3.645	1.056	218
Avril	735	1.595	736	641	121	707	3.653	1.096	238	3.867	1.173	238
Mai	769	1.636	737	607	118	614	3.466	1.008	238	3.508	1.044	247
Juin	747	1.611	787	621	126	675	3.645	1.046	261	3.788	1.085	264
Juillet	783	1.614		638	127		3.787	1.063		3.729	1.021	

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1930 Moyenne mensuelle	230	245	331	230	244	132	242	123
1931 Moyenne mensuelle	212	214	212	212	214	158	225	116
1931 Mai	205	212	207	205	216	112	206	122
Juin	197	207	286	189	171	133	234	144
Juillet	215	225	164	195	199	137	180	68
Août	219	221	221	222	225	138	239	140
Septembre	231	229	279	231	219	203	250	106
Octobre	252	258	250	267	275	151	245	151
Novembre	229	221	194	219	211	186	229	120
Décembre	219	209	195	222	214	231	211	123
1932 Janvier	240	224	141	231	200	145	130	97
Février	194	177	184	214	207	165	181	121
Mars	200	181	209	190	173	114	150	97
Avril	185	172	153	195	177	109	157	85
Mai	145	147	183	143	155	96	129	103
Juin	154	164	166	153	158	101	143	138
Juillet	158	170			166			

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		TERME	
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de partitoutants à la fin de la période	Montant des liquidations	Montant des liquidations
								(millions de francs)	(millions de francs)
1930 Moyenne mensuelle	38 (2)	394	37.834	174	25.765	20	250 (2)	634	157
1931 Moyenne mensuelle	38 (2)	365	31.116	162	21.391	21	250 (2)	449	99
1931 Mai	38	355	33.565	155	23.744	17	250	377	94
Juin	38	379	34.131	167	24.420	22	250	511	92
Juillet	38	374	37.360	163	26.370	21	250	517	150
Août	38	344	26.204	149	17.113	21	250	302	73
Septembre	38	352	30.292	152	20.654	22	250	414	92
Octobre	38	383	30.354	168	20.159	22	250	462	91
Novembre	38	362	22.573	161	14.478	19	250	326	59
Décembre	38	389	28.318	176	18.863	22	250	350	60
1932 Janvier	38	369	26.770	170	18.425	20	250	405	60
Février	38	347	24.966	162	16.798	20	250	337	80
Mars	38	353	29.758	167	20.546	21	250	438	152
Avril	38	360	24.774	168	16.866	21	250	285	72
Mai	38	338	22.034	160	15.101	19	250	273	39
Juin	38	339	21.763	159	14.611	22	250	290	39
Juillet	38	331	24.463	156	17.315	18	250	239	55

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
 (2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1931 Moyenne mensuelle (*)	296.777	2.179	3.859	9.018	3.826	9.026	25.730	86,6
1931 Mai	284.217	2.204	3.687	8.923	3.716	8.935	25.260	87,2
Juin	285.998	2.206	3.719	9.167	3.793	9.174	25.853	87,2
Juillet	287.495	2.112	4.113	9.072	4.057	9.082	26.324	85,8
Août	289.032	2.102	3.570	8.607	3.618	8.602	24.397	86,9
Septembre	290.671	2.075	3.618	8.575	3.647	8.570	24.411	86,8
Octobre	292.708	2.146	4.425	9.301	4.146	9.312	27.185	85,5
Novembre	294.743	2.285	3.302	8.529	3.482	8.534	23.847	87,1
Décembre	296.777	2.335	4.180	9.327	3.837	9.329	26.673	86,7
1932 Janvier	298.991	2.361	3.996	8.906	4.080	8.908	25.889	85,7
Février	301.158	2.474	3.529	8.760	3.676	8.768	24.733	87,3
Mars	303.161	2.382	3.935	9.080	3.778	9.088	25.881	86,6
Avril	304.225	2.350	3.761	8.833	3.857	8.841	25.293	85,7
Mai	305.739	2.323	3.123	7.690	3.203	7.693	21.710	86,2
Juin	307.266	2.325	3.205	7.740	3.156	7.747	21.848	86,3
Juillet	308.210	2.431	3.479	8.077	3.359	8.089	23.004	86,2

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

(Milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1930	3.358.445	1.372.832	1.985.613	7.653.177	4.959.801
Année 1931	3.170.647	1.949.573	1.221.074	9.114.550	5.126.978
1931 Mai	245.654	163.152	82.502	8.357.142	
Juin	244.794	165.542	79.252	8.436.394	
Juillet	272.808	183.305	89.503	8.525.897	
Août	219.825	155.251	64.574	8.590.471	
Septembre	219.962	165.371	54.591	8.645.062	
Octobre	272.958	166.278	106.680	8.751.742	
Novembre	238.668	145.081	93.587	8.845.329	
Décembre	237.740	208.818	28.922	9.114.550	
1932 Janvier	347.686 (3)	193.738 (3)	153.948 (3)	9.253.948 (3)	
Février	286.737 (3)	196.486 (3)	90.251 (3)	9.344.199 (3)	
Mars	227.063 (3)	241.817 (3)	- 14.754 (4)	9.329.445 (3)	
Avril	272.317 (3)	183.285 (3)	89.032 (3)	9.418.477 (3)	
Mai	244.686 (3)	184.728 (3)	59.958 (3)	9.492.985 (3)	
Juin	216.004 (3)	191.392 (3)	24.612 (3)	9.523.843 (5)	
Juillet	211.433 (3)	199.814 (3)	11.619 (3)	9.535.462 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1930 et 1931 et celui de décembre 1931 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

(4) Retraits pour souscription à l'emprunt 5 p. c. à lots.

(5) Montant rectifié.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				<i>(milliers de francs)</i>		
Année 1930	1.603.302	109.081	6,80	10.507.875	366.552	3,49
Année 1931	1.467.857	117.133	7,98	7.459.992	310.996	4,17
1931 Mai	119.462	8.718	7,30	503.905	22.786	4,52
Juin	120.951	9.104	7,53	526.882	22.825	4,33
Juillet	121.996	9.313	7,63	525.307	21.419	4,08
Août	117.078	9.594	8,19	522.892	22.927	4,38
Septembre	116.290	9.384	8,07	614.865	25.425	4,14
Octobre	141.344	11.000	7,78	733.619	31.317	4,27
Novembre	139.040	11.038	7,94	753.315	28.592	3,80
Décembre	136.518	12.468	9,13	747.093	33.627	4,50
1932 Janvier	122.862	11.627	9,46	759.671	31.715	4,17
Février	117.357	11.975	10,20	840.257	31.885	3,79
Mars	138.625	13.263	9,57	930.088	32.796	3,53
Avril	146.166	12.969	8,87	907.156	29.963	3,30
Mai	138.563	11.466	8,27	881.803	27.975	3,17
Juin	129.964	11.240	8,65	1.053.122	24.823	2,36
Juillet	116.475	10.824	9,29	703.830	22.716	3,23

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	20-8-1931	19-7-1932	28-7-1932	4-8-1932	11-8-1932	18-8-1932
Encaisse :							
Or	(1) 306.377	7.914.759	12.997.016	13.141.186	13.141.606	13.142.007	13.076.665
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	4.125.120	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger (*)	603.712	4.189.673	4.073.287	3.814.607	3.552.210	3.396.029	3.291.814
Avances sur fonds publics	57.901	185.495	318.792	296.818	330.359	300.873	298.088
Bons et annuités du Trésor belge (**)	—	1.450.897	1.425.000	1.835.358	1.835.358	1.835.358	1.835.358
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	16.614.027	18.475.701	18.490.503	18.503.508	18.426.856	18.273.924
Comptes courants particuliers	88.333	1.300.142	608.078	645.157	548.086	664.979	610.351
Compte courant du Trésor	14.541	152.877	115.541	403.090	261.313	38.645	78.406
Total des engagements à vue...	1.152.636	18.067.046	19.199.320	19.538.750	19.312.907	19.130.480	18.962.681
Rapport de l'encaisse aux engage- ments à vue	41,36 %	43,81 %	67,70 %	67,26 %	68,05 %	68,70 %	68,96 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	2,50 %	3,50 %				
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	3,50 %	4,50 %				

(1) Y compris 57,351 « Argent, billon et divers ».

(*) A partir du 28-7-32, la rubrique est dénommée « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'Etranger ».

(**) A partir du 28-7-32, la rubrique est dénommée « Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge » (Lois du 27-12-30 et du 19-7-32).

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-5-1931	31-1-1932	29-2-1932	31-3-1932	30-4-1932	30-5-1932
Encaisse-or :							
Lingots et monnaies d'or	24.818	41.027	81.047	81.047	81.047	81.047	81.047
Devises-or sur l'étranger	28.768	44.424	—	—	—	—	—
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	460.620	163.123	177.549	263.683	169.340	170.298
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	169.523	152.338	163.389	144.155	126.248	119.965
Comptes courants	163.234	85.157	196.615	164.051	150.782	152.540	153.790
PASSIF							
Billets en circulation	124.619	191.040	159.840	156.621	150.168	145.036	139.890
Créditeurs :							
à vue	222.030	327.323	306.916	319.259	361.044	291.063	283.554
à terme	68.465	108.458	125.682	121.410	120.647	117.860	116.850
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	44,73 %	50,70 %	51,75 %	53,97 %	55,88 %	57,94 %

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	28 avril 1932	5	Hongrie	1 ^{er} juillet 1932	5
Autriche	18 mars 1932	7	Indes	7 juillet 1932	4
Belgique	14 janvier 1932	3,50	Italie	2 mai 1932	5
Bulgarie	25 mai 1932	8	Japon	18 août 1932	4,38
Danemark	30 mai 1932	4	Lettonie	1 ^{er} octobre 1930	6
Dantzig	12 juillet 1932	4	Lithuanie	6 mai 1932	7
Espagne	8 juillet 1931	6,50	Norvège	19 mai 1932	4,50
Estonie	28 janvier 1932	5,50	Pologne	3 octobre 1930	7,50
États-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	24 juin 1932	2,50	Portugal	4 avril 1932	6,50
Finlande	20 avril 1932	6,50	Roumanie	4 mars 1932	7
France	10 octobre 1931	2,50	Suède	3 juin 1932	4
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2	Suisse	22 janvier 1931	2
Grèce	8 août 1932	10	Tchécoslovaquie	12 avril 1932	5
Hollande	19 avril 1932	2,50	Yougoslavie	20 juillet 1931	7,50

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

ACTIF.	en milliers de francs suisses au pair monétaire.				PASSIF.				
	Au 30 juin 1932		Au 31 juillet 1932			Au 30 juin 1932		Au 31 juillet 1932	
		%		%			%		%
I. Encaisse :					I. Capital :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	17.933	1,6	7.487	0,7	Capital autorisé : 200.000 actions de 2.500 fr. suisse-or chacune	}	500.000	}	500.000
II. Fonds à vue placés à intérêts	51.636	4,6	65.800	6,2	Capital émis				
III. Portefeuille réescomptable :					Actions libérées de 25 p. c.				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	453.672	40,9	436.884	40,9	II. Réserves :				
2° Bons du Trésor	177.402	16,0	148.576	13,9	1° Fonds de réserve légale	1.318		1.318	
					2° Fonds de réserve de dividende	2.690		2.690	
	631.074		585.460		3° Fonds de réserve générale	5.379		5.379	
IV. Fonds à terme placés à intérêts :						9.387	0,9	9.387	0,9
A trois mois au maximum	248.185	22,4	247.604	23,2	III. Dépôts à long terme :				
V. Effets et placements divers					1° Compte de Trust des annuités	153.769	13,9	153.769	14,4
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					2° Dépôt du gouvernement allemand	76.884	6,9	76.884	7,2
(a) Bons du Trésor	44.394	4,0	44.432	4,2	3° Fonds de garantie du governem. français	68.648	6,2	68.648	6,4
(b) Placements divers	35.937	3,2	35.923	3,4		299.301		299.301	
2° De 3 à 6 mois d'échéance	47.616	4,3	71.246	6,7	IV. Dépôts à court terme et à vue :				
3° A plus de 6 mois d'échéance	25.587	2,3	1.926	0,2	1° Banques centrales pour leur compte :				
	153.534		153.527		a) A trois mois au maximum	210.289	18,9	84.273	7,9
VI. Autres actifs	7.566	0,7	7.060	0,6	b) A vue	396.347	35,7	490.632	46,0
						606.636		574.905	
					2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
TOTAUX...	1.109.928	100,0	1.066.938	100,0	A vue	30.379	2,7	24.169	2,3
					3° Autres déposants :				
					A vue	6.031	0,5	6.460	0,6
					V. Bénéfices à répartir le 1^{er} juillet 1932 :				
					1° Dividende payable aux actionnaires, au taux de 6 % par an	6.447		—	
					2° Participation des déposants à long terme d'après l'article 53 (e) des statuts	3.191		—	
						9.638	0,9	—	
					VI. Postes divers	23.556	2,1	27.716	2,6
					TOTAUX...	1.109.928	100,0	1.066.938	100,0

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disposi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1930 Moyenne annuelle.	45.954.926	6.836.087	5.967.692	27.596	18.910.391	2.728.119	72.270.631	17.512.670	51,18
1931 Moyenne annuelle.	58.966.286	10.126.770	6.093.766	680.881	15.498.618	2.839.333	79.208.511	25.572.205	56,28
1931 Juin	55.933.295	5.463.621	4.553.964	27.841	20.825.450	2.869.084	77.803.172	22.041.484	56,02
Juillet	56.228.693	6.945.695	4.270.056	22.519	18.825.962	2.891.803	78.609.675	20.971.382	56,47
Août	58.556.751	12.209.708	4.682.277	79.616	14.912.001	2.826.527	79.007.068	24.990.565	56,31
Septembre	58.567.719	14.818.272	4.468.041	1.844.897	11.287.707	2.817.336	78.927.433	25.637.998	56,01
Octobre	60.539.238	15.727.756	7.005.535	2.489.259	10.857.666	2.844.863	81.847.181	28.642.343	54,79
Novembre	67.680.594	13.374.307	6.846.478	899.566	10.165.562	2.864.936	82.794.909	30.178.140	59,82
Décembre	67.953.568	16.159.339	6.194.871	902.904	7.480.507	2.844.087	83.021.962	29.737.717	60,26
1932 Janvier	69.279.466	11.131.240	5.617.692	897.469	9.307.057	2.862.374	84.921.658	27.653.192	61,65
Février	72.563.083	8.176.369	4.951.705	103.773	9.141.515	2.824.813	84.438.199	26.770.370	65,25
Mars	75.737.753	4.833.384	4.461.954	187.773	8.752.584	2.802.935	83.452.267	26.564.075	68,84
Avril	76.909.171	4.230.399	3.974.860	225.765	7.974.526	2.807.043	82.523.540	27.101.904	70,16
Mai	78.339.832	4.594.342	3.411.537	267.522	6.513.256	2.842.574	82.382.036	27.163.456	71,51
Juin	80.170.598	5.413.875	3.304.209	267.403	3.792.809	2.799.272	82.406.094	26.718.879	73,47
Juillet	82.471.664	4.524.920	3.137.656	262.778	1.522.234	2.790.654	81.931.993	26.159.649	76,30
Août	82.178.945	3.365.190	2.921.627	263.447	1.916.139	2.823.307	81.597.551	25.441.033	76,77

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 10 octobre 1931.
précédent : 2 %, depuis le 3 janvier 1931.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débiteur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1930 Moyenne annuelle.	447.758	51.839	230.768	92.905	5.477	819.628	27.380	388	52,84
1931 Moyenne annuelle.	626.667	66.667	193.361	100.324	1.134	916.972	103.561	309	61,39
1931 Juin	488.609	45.457	224.967	95.104	—	852.874	39.068	163	54,77
Juillet	533.262	43.426	228.522	97.291	—	895.585	43.701	201	56,76
Août	669.049	60.915	229.929	91.227	11.730	941.161	171.999	55	60,10
Septembre	691.441	48.155	229.661	87.883	—	957.064	146.609	40	62,65
Octobre	822.872	146.166	102.061	114.526	—	1.070.195	150.985	75	67,38
Novembre	892.515	132.748	81.549	112.805	—	1.058.273	205.581	101	70,61
Décembre	930.782	86.946	84.545	109.826	—	1.031.089	198.246	272	75,70
1932 Janvier	905.973	83.879	84.330	126.244	—	1.052.201	164.370	207	74,46
Février	887.871	71.024	83.771	90.952	—	991.700	157.480	55	77,26
Mars	906.364	64.522	84.309	92.836	—	988.123	174.249	169	75,81
Avril	910.397	58.828	84.410	96.678	—	996.022	163.588	99	78,50
Mai	947.976	52.699	88.572	101.804	—	1.013.574	181.606	144	79,31
Juin	989.175	49.096	88.572	96.308	—	1.005.293	221.650	180	80,61
Juillet	1.017.010	47.049	68.653	101.729	—	1.017.006	241.221	295	80,81
Août	1.039.685	44.480	71.336	85.228	4.899	995.654	270.888	231	82,07

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 19 avril 1932.
précédent : 3 %, depuis le 29 septembre 1931.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Département)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1930 Moyenne annuelle.	155.209	865	49.148	7.956	17.959	75.064	358.414	114.742	50,2
1931 Moyenne annuelle.	139.882	1.015	46.125	11.476	27.727	85.323	355.091	119.383	43,6
1931 Juin 4	151.876	1.058	38.496	7.106	28.311	73.913	356.371	112.681	50,1
Juillet 9	164.619	1.192	31.826	7.102	27.837	66.765	359.258	115.265	57,7
Août 6	133.517	1.311	49.311	9.019	23.283	81.613	365.252	108.052	41,2
Septembre 10	135.895	1.312	51.146	8.291	27.743	87.180	353.931	127.189	45,8
Octobre 8	135.239	1.323	64.126	16.898	25.715	106.739	359.324	141.334	36,9
Novembre 5	120.690	1.219	57.826	10.751	32.090	100.667	358.857	121.023	31,4
Décembre 10	120.712	805	60.616	12.551	31.401	104.568	358.850	124.359	30,2
1932 Janvier 7	120.750	575	64.891	19.899	35.789	120.579	362.859	136.010	24,6
Février 4	120.765	548	40.701	13.634	40.120	94.455	347.666	124.974	36,9
Mars 10	120.802	654	54.371	11.545	44.930	110.846	354.475	134.585	31,1
Avril 7	120.807	630	51.111	12.164	40.910	104.185	359.791	123.180	29,7
Mai 5	120.816	644	69.076	11.585	19.228	99.889	356.580	122.027	32,6
Juin 9	131.721	741	74.260	12.612	25.622	112.494	357.238	144.897	34,6
Juillet 7	136.144	821	67.627	14.991	26.247	108.865	366.679	136.112	33,2
Août 4	138.563	836	75.979	14.314	20.917	111.210	374.728	132.747	29,8

Taux d'escompte } actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
 } précédent : 2,50 %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Portefeuille-effets	Avances sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.	2.446.203	359.813	152.455	1.786.063	104.197	19.319	4.361.383	481.007	57,95
1931 Moyenne annuelle.	1.711.071	203.283	138.225	2.609.395	172.355	38.099	4.228.484	425.627	41,13
1931 Juin 6	2.299.930	112.956	176.965	1.709.450	69.876	54.510	4.079.250	270.471	55,47
Juillet 7	1.421.756	370.989	84.354	2.554.992	224.477	3.420	4.110.418	342.762	40,26
Août 7	1.365.024	307.211	60.395	3.462.726	167.530	116.470	4.375.601	780.581	32,43
Septembre 7	1.370.514	400.438	80.538	3.021.383	151.417	4.080	4.292.061	434.105	37,47
Octobre 7	1.219.268	141.540	78.857	3.688.054	167.559	40.410	4.522.918	500.463	27,09
Novembre 7	1.101.298	160.650	93.841	3.830.091	112.268	30	4.541.599	398.903	25,54
Décembre 8	1.005.116	170.466	122.246	3.881.417	190.882	22.430	4.591.576	415.950	23,48
1932 Janvier 7	979.043	162.252	140.053	3.854.092	99.016	17.030	4.575.551	417.212	22,86
Février 6	928.341	146.750	140.474	3.461.736	129.038	22.080	4.276.132	332.941	23,33
Mars 7	880.006	156.409	133.582	3.268.316	218.430	34.180	4.178.896	318.872	23,04
Avril 7	878.742	141.708	175.964	3.172.694	100.415	3.680	4.085.675	370.263	22,90
Mai 7	851.110	133.254	197.797	3.145.676	110.974	10.040	3.990.865	362.836	22,61
Juin 7	848.421	138.163	236.412	3.031.413	129.239	6.280	3.889.407	357.522	23,23
Juillet 7	806.137	138.871	214.733	3.152.000	103.831	1.510	3.876.601	401.713	22,09
Août 6	782.961	131.394	208.592	3.043.946	106.160	27.120	3.822.084	333.919	21,52

Taux d'escompte } actuel : 5 %, depuis le 28 avril 1932.
 } précédent : 5,50 %, depuis le 9 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue en %
1930 Moyenne annuelle.....	(1) 613.893	347.019	49.424	43.058	30.204	898.726	199.273	87,51
1931 Moyenne annuelle.....	1.173.709	330.366	41.147	46.465	26.237	1.147.761	514.042	90,51
1931 Juin.....6	652.548	326.858	25.263	45.315	27.671	966.343	190.854	84,64
Juillet.....7	839.538	416.944	26.706	46.053	24.797	1.047.792	346.699	90,10
Août.....7	1.189.508	496.863	53.873	56.645	22.802	1.236.942	619.502	90,84
Septembre.....7	1.215.039	570.154	36.823	50.499	27.729	1.277.708	657.203	92,26
Octobre.....7	1.726.610	354.980	53.542	54.257	24.360	1.433.302	770.833	94,44
Novembre.....7	2.199.421	92.827	74.465	54.661	17.764	1.461.499	971.645	94,21
Décembre.....7	2.200.850	145.086	30.933	49.813	10.254	1.458.268	977.184	96,32
1932 Janvier.....7	2.400.785	100.286	34.229	63.150	13.246	1.538.410	1.067.812	95,97
Février.....6	2.446.119	109.969	27.292	53.115	9.974	1.490.659	1.147.437	96,89
Mars.....7	2.458.261	108.396	23.732	50.493	8.557	1.481.306	1.162.853	97,07
Avril.....7	2.438.611	110.123	53.207	46.546	9.211	1.490.071	1.160.390	96,16
Mai.....7	2.459.313	96.860	47.755	41.625	10.470	1.507.412	1.142.945	96,45
Juin.....7	2.584.393	70.527	19.852	44.021	8.853	1.511.535	1.208.558	97,62
Juillet.....7	2.606.786	71.269	16.410	46.067	8.779	1.550.134	1.188.257	97,80
Août.....6	2.637.286	58.190	14.800	44.057	9.272	1.543.326	1.213.081	97,79

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 22 janvier 1931.
précédent : 2 ½ %, depuis le 10 juillet 1930.

(1) Jusqu'au 1^{er} avril 1930, l'argent était compris dans l'encaisse servant de couverture.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse métallique	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue en %
1930 Moyenne annuelle.....	663.274	290.246	113.125	639.150	74.159	1.274.189	24.192	59,66
1931 Moyenne annuelle.....	572.881	182.575	121.833	598.399	91.101	1.195.097	242.042	52,57
1931 Juin.....10	567.650	283.171	99.934	524.381	73.259	1.177.181	315.128	57,01
Juillet.....10	567.795	205.276	119.951	570.863	78.951	1.187.400	293.657	52,20
Août.....10	567.903	147.613	126.657	635.263	88.397	1.216.145	243.218	49,03
Septembre.....10	568.013	143.787	138.047	627.318	98.197	1.185.764	252.029	49,51
Octobre.....10	576.047	98.989	130.627	630.242	111.541	1.187.045	216.485	48,10
Novembre.....10	595.826	78.666	133.513	623.792	113.057	1.176.794	218.594	48,34
Décembre.....10	600.350	80.617	119.892	619.694	115.483	1.168.350	227.860	48,77
1932 Janvier.....10	600.412	88.407	124.117	651.838	124.432	1.137.006	263.422	49,19
Février.....10	602.293	69.479	116.471	641.851	20.483	1.111.536	235.029	49,89
Mars.....10	608.403	49.457	119.537	629.133	115.857	1.111.721	196.039	50,30
Avril.....10	573.564	67.392	116.112	629.490	115.014	1.160.705	197.865	49,36
Mai.....10	544.228	71.979	117.602	614.322	115.870	1.104.259	169.380	48,38
Juin.....10	524.031	45.245	112.780	636.209	114.731	1.076.628	152.242	46,33
Juillet.....10	479.371	48.325	109.305	663.949	124.201	1.083.912	169.078	42,11
Août.....10	475.615	45.225	101.635	659.095	121.674	1.068.325	163.304	42,29

Taux d'escompte { actuel : 7,50 %, depuis le 3 octobre 1930.
précédent : 6,50 %, depuis le 13 juin 1930.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

Dates	Réserve « or »	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et particuliers)	Rapports du total des réserves aux engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.....	3.005.581	166.764	253.994	213.324	565.213	1.488.217	2.448.086	80,6
1931 Moyenne annuelle.....	3.159.905	170.872	327.012	239.908	669.553	1.851.113	2.464.782	77,2
1931 Juin10	3.277.003	167.599	184.755	127.217	599.024	1.641.949	2.440.011	84,4
Juillet..... 8	3.427.905	164.042	162.386	91.788	667.953	1.736.922	2.527.346	84,2
Août 5	3.429.037	165.761	188.575	66.074	680.631	1.772.672	2.510.447	83,9
Septembre 9	3.470.046	158.717	260.232	197.788	728.065	2.010.322	2.553.730	79,5
Octobre 7	3.036.950	156.198	463.393	581.356	738.345	2.269.989	2.486.033	67,1
Novembre..... 4	2.772.746	160.639	705.224	642.033	727.576	2.447.069	2.319.271	61,5
Décembre 9	2.969.118	167.855	725.182	389.219	717.193	2.484.892	2.259.498	66,1
1932 Janvier 6	2.985.552	173.635	818.216	275.306	765.945	2.651.026	2.169.419	65,5
Février 3	2.970.182	197.321	855.168	156.100	748.995	2.664.003	2.054.001	67,1
Mars 9	2.959.420	207.869	747.979	137.584	785.123	2.617.381	1.989.158	68,8
Avril 6	3.032.202	212.544	635.274	57.946	885.014	2.561.573	2.020.161	70,8
Mai 4	2.992.421	210.825	505.801	44.522	1.286.881	2.561.646	2.237.102	66,8
Juin 6	2.626.961	203.339	501.911	35.717	1.644.567	2.557.119	2.2.0.202	59,4
Juillet..... 6	2.578.450	189.359	499.826	77.353	1.801.065	2.868.163	2.044.992	56,3
Août (1)10	2.680.430		490.660			2.843.610	2.134.690	57,9

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 2,50 % depuis le 22 juin 1932.
précédent : 3 % depuis le 26 février 1932.

(1) Chiffres provisoires.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (milliers de Lit.).

DATES	Encaisse or	Devises et avoirs à l'étranger admi dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissém.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.....	5.231.925	4.881.749	3.008.226	1.196.725	194.149	15.929.432	423.711	1.511.025	56,61
1931 Moyenne annuelle.....	5.398.642	3.506.250	3.375.455	1.204.185	178.865	14.679.170	378.928	1.758.307	52,95
1931 Mai10	5.312.842	4.126.086	2.728.635	1.146.370	187.757	14.818.322	300.082	1.516.991	56,74
Juin10	5.323.278	3.989.647	2.666.768	1.226.353	103.771	14.629.867	354.055	1.545.593	56,34
Juillet10	5.368.502	3.862.570	3.026.780	1.199.693	108.791	14.679.619	446.074	1.480.391	55,59
Août10	5.372.031	3.494.987	3.168.116	1.084.363	143.638	14.592.890	376.997	1.890.074	52,59
Septembre10	5.373.734	3.438.912	3.132.205	1.147.119	83.491	14.634.598	347.649	1.495.349	53,48
Octobre10	5.447.582	2.752.999	3.692.341	1.230.293	207.187	14.335.030	308.624	1.542.511	50,66
Novembre.....10	5.625.967	2.436.823	3.825.016	1.374.032	232.702	14.360.068	367.633	1.476.515	49,76
Décembre10	5.625.983	2.302.916	3.856.677	1.183.226	66.773	14.152.232	338.978	2.014.365	48,04
1932 Janvier10	5.626.332	2.103.661	4.569.463	886.422	60.717	14.213.249	362.031	2.243.785	45,96
Février10	5.626.349	1.794.219	4.263.697	984.226	49.194	13.748.255	328.004	1.791.985	46,76
Mars10	5.626.359	1.656.956	4.633.031	970.457	81.420	13.835.697	347.551	1.445.596	46,60
Avril10	5.628.576	1.509.668	4.654.819	958.805	89.938	13.622.104	346.102	1.387.853	46,48
Mai10	5.631.297	1.487.277	4.709.154	1.062.436	105.550	13.230.060	340.588	1.331.038	47,77
Juin10	5.655.764	1.432.881	4.660.807	1.313.803	242.854	12.916.643	327.759	1.212.653	49,03
Juillet10	5.676.359	1.398.422	4.908.377	1.140.110	87.318	13.255.563	377.062	1.377.628	47,13

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 2 mai 1932.
précédent : 6 %, depuis le 21 mars 1932.

BRUXELLES -
Anc. Etabliss. d'Imp. TH. DEWARICHET
J., M., G et L. Dewarichet, Frères et Sœurs
Soc. en nom collectif
16, Rue du Bois-Sauvage. - Tél. 17.88.12
